

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 27 mai 2020
(18 H)
Compte-rendu de séance

✿ **44 délibérations ont été présentées à l'ordre du jour du Conseil Municipal**

✿ **Délibérations qui ont fait l'objet d'abstentions :**

➤ La délibération n°13/51 « Plan de relance – Covid 19 – Exonération des loyers « Sarl SKS » sous l'enseigne Epicerie Utile au Marché Couvert » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de Frédéric Cabrolier -pouvoir de Julien Bacou- du groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine ».

➤ La délibération n° 19/57 « Compte Administratif 2019 – Budget EAU » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet.

➤ La délibération n° 20/58 « Compte Administratif 2019– Budget PARC EXPO » est adoptée à la majorité de membres présents ou représentés, abstentions de Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet.

➤ La délibération n° 22/60 « Compte Administratif 2019– Budget AERODROME » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet.

➤ La délibération n° 31/69 « Budget Supplémentaire 2020 – Budget AERODROME » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe « Socialiste et Citoyen », Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet.

➤ La délibération n° 32/70 « Budget Supplémentaire 2020 – Budget PARC EXPO » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe « Socialiste et Citoyen », Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet.

➤ La délibération n° 34/72 « SASP Sporting Club Albigeois – Convention de financement 2018/2019 à 2022/2023 – Avenant n°1 portant modification de l'article 5 » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », Frédéric Cabroler -pouvoir de Julien Bacou- du groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine », Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe « Socialiste et Citoyen », Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet.

***Délibérations qui n'ont pas été adoptées à l'unanimité :**

➤ La délibération n°1/39 « Délégations de droit attribuées au maire par l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe « Socialiste et Citoyen », Frédéric Cabroler -pouvoir de Julien Bacou » du groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine ».

➤ La délibération n°18/56 « Compte Administratif 2019 – Budget Général » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés vote contre de Frédéric Cabroler -pouvoir de Julien Bacou- du groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine », Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe « Socialiste et Citoyen », Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », abstentions de Muriel Roques-Etienne et Yann Fourtet.

➤ La délibération n° 21/59« Compte administratif 2019 – Budget OICE» est adoptée à la majorité de membres présents ou représentés, vote contre de Frédéric Cabroler -pouvoir de Julien Bacou- du groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine », abstentions de Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet.

➤ La délibération n° 30/68 « Budget Supplémentaire 2020 – Budget OICE» est adoptée à la majorité de membres présents ou représentés, vote contre de Frédéric Cabroler -pouvoir de Julien Bacou- du groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine », abstentions de Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe « Socialiste et Citoyen », Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet.

➤ La délibération n° 37/75 « ANRU Cantepau – Restructuration Maison de Quartier -Médiathèque – Avenant N°1 à la convention Ville Agglomération » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

***Refus de vote**

➤ La délibération n° 29/67 « Budget Supplémentaire 2020 – Budget Général » génère un refus de vote de la part de Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas » de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de Muriel Roques Etienne et de Yann Fourtet.

✿ Motions et questions orales :

➡ Question orale de Frédéric Cabrolier sur le Pôle Funéraire de l'Albigeois

Le 8 avril dernier la direction du Pôle funéraire Public de l'Albigeois présentait un projet de licenciements économiques aux représentants du personnel, et recevait dans le même temps 4 salariés du pôle pour négocier des ruptures conventionnelles que ces derniers ont cependant refusé.

L'argument avancé aux salariés était les difficultés financières que rencontrerait le PFPA.

Une dizaine de jours plus tard, ce plan de licenciement était enterré par les représentants des 44 communes actionnaires.

Cette affaire qui est survenue en pleine période électorale pose question, aussi en tant que Maire de la commune d'ALBI principale actionnaire de ce pôle et détenant la présidence du conseil de surveillance, pouvez-vous répondre aux 2 questions suivantes :

Le retrait de ce plan de licenciement est-il provisoire ou pouvez-vous nous affirmer qu'il est enterré définitivement ?

Quelle est la situation financière réelle de ce PFPA puisque l'argument financier a été avancé par la direction pour motiver ce plan de licenciements ?

F. CABROLIER

Conseiller Municipal RN

➡ Motion de Fabien Lacoste « groupe Socialiste et Citoyen » présentée par Roland Foissac de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

Avec la crise sanitaire du COVID19, nous entrons dans une crise sociale et économique sans précédent en temps de paix.

Des initiatives solidaires se multiplient à Albi et aux alentours. Elles ne suffisent pas à répondre aux besoins grandissants et les citoyens attendent des réponses politiques, notamment de leur municipalité, concernant un point essentiel : celui de l'alimentaire.

Dans son rôle de protection et de résilience , le Conseil municipal d'Albi, réuni le 27 mai, prend l'engagement de :

- augmenter massivement les subventions aux associations solidaires en réorientant les budgets consacrés aux événements touristiques et culturels de l'été.

- délivrer l'autorisation administrative permettant la création d'une épicerie ambulante qui permettra de récupérer les invendus auprès des grandes surfaces et des petits commerces pour une distribution auprès des Albigeois et Albigeoises.

- créer de nouveaux jardins sur les terrains publics afin de mettre à disposition des parcelles aux habitants, qui en ont fait la demande ou en feront ultérieurement, en priorité dans les quartiers populaires.

- consentir à l'ouverture de marchés de quartier afin de soutenir nos producteurs locaux qui sont aussi touchés par cette crise sanitaire sans précédent.

A compter de ce jour, le Conseil municipal opte pour la priorisation, lors de commande publique municipale, des achats auprès des producteurs locaux dans le but de soutenir la production locale tout en tenant compte des impacts écologiques des achats effectués.

Vote de la motion :

Pour : Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe « Socialiste et Citoyen » et Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

Abstentions: Frédéric Cabrolier -pouvoir de Julien Bacou- du groupe « Rassemblement National Albi Bleu »

Contre : Le groupe Majoritaire, Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet

La motion est rejetée

➤ Question orale de Dominique Mas de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » présentée par Catherine Biau du groupe « Socialiste et Citoyen »

Madame le Maire,

C'est une question en trois points concernant les relations avec les agents municipaux et C2A.

1-Nous vous avons écrit le 11 avril pour vous demander de revenir sur la décision, prise sans concertation avec les représentants du personnel , d'imposer des jours de congés payés pendant le confinement.

En l'absence de réponse, Roland Foissac et moi-même vous demandons de vous exprimer sur cette initiative contestée par l'ensemble des organisations syndicales et souhaitons que ces journées soient restituées.

2-La réponse à la demande de participation (à hauteur de 50%) à la cotisation de la complémentaire santé se fait attendre. Nous souhaitons vous entendre confirmer un accord de votre part.

3- La pandémie n'est pas achevée et le personnel s'interroge sur l'organisation du travail. Nous pensons notamment que des réponses doivent être apportées en programmant des réunions du CHS-CT et de CAP sur le télétravail et sur la prolongation des contrats à durée déterminée de la commune et de la C2A.

➤ Motion déposée par Roland Foissac de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

Le Conseil municipal d'Albi, réuni le 27 mai 2020, prenant en compte la gravité des conséquences économiques et sociales de la crise, s'adresse au gouvernement.

L'évolution prévisible de la situation est particulièrement inquiétante pour des milliers de familles albigeoise pour lesquelles les modestes aides ponctuelles apportées par le gouvernement apparaissent largement insuffisantes. Les gestes de solidarité individuels et le soutien des associations ne peuvent répondre à l'ampleur de la demande et des mesures nationales urgentes doivent être apportées telles que :

- Une aide spécifique de la Caisse d'allocations familiales aux locataires en difficulté.
 - Des droits à l'APL en cas de perte de ressources. Pour les locataires les plus en difficulté, un moratoire sur les loyers pendant toute la durée de la pandémie devrait être instauré.
- Le budget municipal, voté en décembre 2019, se retrouve profondément déséquilibré par les pertes financières et les dépenses supplémentaires liées à la crise.

Comme le demande l'Association des Maires de France, le Conseil municipal d'Albi revendique la compensation totale par l'Etat au travers de l'intégration dans la dette nationale de ces pertes et dépenses.

Amendement proposé par Mme le Maire :

Issu de la déclaration commune régions de France, assemblée des départements de France association des Maires de France, France Urbaine, association des communautés de France, association des petites villes de France, association des maires ruraux de France.

Mme le Maire lit l'amendement proposé :

« Depuis le début de la crise sanitaire, les collectivités locales se sont pleinement mobilisées pour assurer la continuité des services publics de proximité et apporter soutien et protection à leurs habitants et au tissu économique local. A l'heure de la reprise, puis de la relance, l'action des collectivités qui portent plus de 70 % de l'investissement public sera essentiel. Cependant, pour que nous puissions être pleinement efficaces, il est nécessaire de nous attacher à ce que notre capacité d'autofinancement ne soit pas obérée et que nos ressources fiscales, tout particulièrement les impôts économiques locaux soient préservés. Ces dernières semaines, nos collectivités se sont rapidement organisées pour répondre aux nouveaux besoins résultant de la crise sanitaire. Dans le même temps, nous avons appréhendé une réduction inédite de nos ressources. Il importe dès à présent d'engager un travail d'évaluation de l'effort financier que supportent nos budgets locaux. Cette évaluation doit se faire dans un cadre partagé avec les services de l'État. C'est pourquoi nous souhaitons que puisse être mis en œuvre sans délai, un dispositif d'évaluation partagé permettant d'objectiver les dépenses exceptionnelles engagées par nos collectivités locales et les pertes de recettes en lien avec la crise sanitaire. Nos associations représentatives formuleront conjointement des propositions méthodologiques. »

Mme le Maire propose dans le cadre du règlement intérieur de voter l'amendement. Roland Foissac déclare que ce n'est pas un amendement mais une motion.

Vote de l'amendement de Mme le Maire:

Pour : le groupe Majoritaire, Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet.

Contre : Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe « Socialiste et Citoyen ».

Abstentions : Frédéric Cabrolhier -pouvoir de Julien Bacou- du groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine ».

L'amendement est adopté.

Vote de la motion de Roland Foissac :

Pour : Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe « Socialiste et Citoyen ».

Abstentions : Frédéric Cabrolier -pouvoir de Julien Bacou- du groupe «Rassemblement National Albi Bleu Marine ».

Contre : le groupe Majoritaire, Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet.

La motion de Roland Foissac est rejetée.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Conseil Municipal
Séance Publique du 27 mai 2020

1 / 39 - Délégations de droit attribuées au maire par l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

2 / 40 - Plan de relance Covid 19 - Avoir sur les factures de cantine dans les écoles publiques

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

3 / 41 - Plan de relance Covid 19 : Soutien à l'activité du coeur de ville – opération de gratuité temporaire et exceptionnelle du stationnement payant sur voirie toute la journée du samedi pour la période du samedi 6 juin 2020 inclus au samedi 26 septembre 2020 inclus - convention avec la société Q-Park

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

4 / 42 - Plan de relance Covid-19 : Mesures en faveur du soutien à l'activité du coeur de ville - gratuité des deux premières heures de stationnement sur la tranche horaire 14h00-19h00 dans les parkings en ouvrage des Cordeliers et de Jean Jaurès les samedis après-midi - conventions avec les sociétés Q-Park et Interparking

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

5 / 43 - Plan de relance - Covid 19 -Tarifs - Occupations du domaine public

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

6 / 44 - Plan de relance - Covid 19 -Tarifs droits de place

Laurence PUJOL, rapporteur

7 / 45 - Plan de relance - Covid 19 - Exonération des loyers Bar restaurant SNC « Le Couvert des Halles » au Marché Couvert

Laurence PUJOL, rapporteur

8 / 46 - Plan de relance - Covid 19 -Exonération des loyers « Sarl MSH » Brasserie Restaurant Salon de thé « La Part des Anges » place des Cordeliers

Laurence PUJOL, rapporteur

9 / 47 - Plan de relance - Covid 19 - Exonération des loyers « Sarl O Carré Sud » Restaurant avenue Colonel Teyssier

Laurence PUJOL, rapporteur

10 / 48 - Plan de relance - Covid 19 -Exonération des loyers « Café-restaurant du Foirail » rue de Jarlard

Laurence PUJOL, rapporteur

11 / 49 - Plan de relance - Covid 19 - Exonération des loyers « Halte des autobus » place Jean-Jaurès

Laurence PUJOL, rapporteur

12 / 50 - Plan de relance - Covid 19 - Exonération des loyers du Bar restaurant EURL "Le Blackwood", au Séquestre

Laurence PUJOL, rapporteur

13 / 51 - Plan de relance - Covid 19 - Exonération des loyers « Sarl SKS » sous l'enseigne Epicerie Utile au Marché Couvert

Laurence PUJOL, rapporteur

14 / 52 - Plan de relance - covid 19 - Exonération des loyers de "l'Aéro-club d'Albi", au Séquestre

Geneviève PEREZ, rapporteur

15 / 53 - Plan de relance - Covid 19 - Attribution d'une subvention à l'association La Courte Echelle

Naïma MARENGO, rapporteur

16 / 54 - Plan de relance - Covid 19 - Association Flamenco pour tous - Attribution du solde de la subvention pour les Rencontres Albi Flamenca

Naïma MARENGO, rapporteur

17 / 55 - Bilan des cessions et des acquisitions pour l'année 2019

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

18 / 56 - Compte Administratif 2019 - Budget Général

Louis BARRET, rapporteur

19 / 57 - Compte Administratif 2019 - Budget EAU

Louis BARRET, rapporteur

20 / 58 - Compte Administratif 2019 - Budget PARC EXPO

Louis BARRET, rapporteur

21 / 59 - Compte Administratif 2019 - Budget Opérations Immobilières à Caractère Économique (OICE)

Louis BARRET, rapporteur

22 / 60 - Compte Administratif 2019 - Budget AÉRODROME

Louis BARRET, rapporteur

23 / 61 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2019 - Budget Général

Louis BARRET, rapporteur

24 / 62 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2019 - Budget EAU

Louis BARRET, rapporteur

25 / 63 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2020 - Budget OICE

Louis BARRET, rapporteur

26 / 64 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2019 - Budget PARC EXPO

Louis BARRET, rapporteur

27 / 65 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2019 - Budget AÉRODROME

Louis BARRET, rapporteur

28 / 66 - Affectation d'une partie du résultat 2019 de fonctionnement- Budget Général

Louis BARRET, rapporteur

29 / 67 - Budget Supplémentaire 2020 - Budget Général

Louis BARRET, rapporteur

30 / 68 - Budget Supplémentaire 2020 - Budget OICE

Louis BARRET, rapporteur

31 / 69 - Budget Supplémentaire 2020 - Budget AÉRODROME

Louis BARRET, rapporteur

32 / 70 - Budget Supplémentaire 2020 - Budget PARC EXPO

Louis BARRET, rapporteur

33 / 71 - Recrutement de saisonniers

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

34 / 72 - SASP Sporting Club Albigeois - convention de financement 2018/2019 à 2022/2023 - Avenant n°1 portant modification de l'article 5

Michel FRANQUES, rapporteur

35 / 73 - Volley-ball Albigeois - Equipe de France Avenir 2024 - Matches délocalisés de volley-ball

Michel FRANQUES, rapporteur

36 / 74 - Contrat de ville de l'Albigeois - Attribution de subventions aux associations pour soutenir

les actions 2020 dans les quartiers prioritaires

Michel FRANQUES, rapporteur

37 / 75 - ANRU Cantepau - Restructuration Maison de Quartier-Médiathèque - Avenant N°1 à la convention Ville Agglomération

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

38 / 76 - Groupe scolaire Curveillère - Travaux de rénovation thermique et énergétique - Demande de subventions FSIPL et FEDER

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

39 / 77 - Centre d'art le Lait - Attribution de subventions en soutien à l'exposition Jeremiah Day, à l'événement (almost) 24hours party people et à la résidence d'artiste autour de la Mappa Mundi - Convention financière au titre de l'année 2020

Naïma MARENGO, rapporteur

40 / 78 - Association Pollux - Attribution de subventions pour soutenir les concerts "Carrément Musique", la rentrée des étudiants et l'anniversaire des 20 ans de l'association - Avenant n°1 à la convention financière 2020

Naïma MARENGO, rapporteur

41 / 79 - Convention de valorisation entre le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn et la Ville d'Albi au titre de l'année 2020

Naïma MARENGO, rapporteur

42 / 80 - Convention de co-réalisation avec la société Les Théâtrales pour la saison de théâtre 2020-2021 au grand théâtre des Cordeliers

Naïma MARENGO, rapporteur

43 / 81 - Troisième édition de la Saison théâtre des Lices 2020-2021

Naïma MARENGO, rapporteur

44 / 82 - Décisions du Maire

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 / 39 - Délégations de droit attribuées au maire par l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

1 / 39 - Délégations de droit attribuées au maire par l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020

référence(s) :

Service pilote : Affaires générales

Autres services concernés :

Tous services

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Madame le maire expose au conseil municipal les éléments d'informations suivants :

L'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 qui vise à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales afin de faire face à l'épidémie de covid-19, a confié à l'exécutif communal, de droit, l'exercice de la quasi-totalité des attributions que le conseil municipal a la faculté de lui déléguer en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT). La même ordonnance lui a confié également la charge d'attribuer les subventions aux associations et de garantir les emprunts.

La délégation de droit porte sur les 29 matières que l'article L 2122-22 du CGCT énumère à l'exception de celle prévue au 3° qui concerne la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ainsi que des opérations financières utiles à la gestion des dits emprunts.

Sur ce point, il faut cependant noter que, si cette matière échappe à la délégation de plein droit instituée par l'ordonnance du 1er avril 2020 précitée, le conseil municipal conserve la possibilité de consentir volontairement une telle délégation par une décision explicite.

Cette extension de droit des pouvoirs du maire vise à éviter, en cette période de crise sanitaire, de réunir le conseil municipal pour qu'il délibère dans les matières déléguées et à permettre des prises de décision rapides.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 1er avril 2020 précitée, il appartient toutefois au conseil municipal d'examiner, dès la première séance suivant la date de publication de ladite ordonnance, soit le 2 avril 2020, les délégations qui ont été attribuées de droit au maire, afin de se prononcer sur chacune d'entre elles.

A cet effet, le conseil municipal dispose de plusieurs possibilités.

Il peut ainsi décider de maintenir en l'état l'ensemble des attributions qui ont été déléguées de droit, en précisant que chacune de celles-ci, en l'état du droit, est considérée comme pleine et entière et donc réputée sans conditions ni limites.

Il peut également faire le choix de retirer au maire tout ou partie des attributions qui ont été déléguées de droit, pour les exercer lui-même.

Il peut enfin modifier tout ou partie de celles-ci, par exemple en fixant des conditions ou des limites à leur exercice ainsi que l'article L. 2122-22 le prévoit en temps normal pour certaines des matières déléguées.

Il est entendu que les délégations du CGCT n'ayant pas été supprimées ou modifiées sont conservées par le maire dans toute leur étendue.

Par ailleurs, dans le cas où il déciderait de retirer au maire tout ou partie des attributions conférées afin de retrouver son pouvoir de décision, le conseil municipal a la faculté de réformer les décisions déjà prises depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance précitée, c'est-à-dire de les modifier, sous réserve que cela ne remette pas en cause les droits acquis qui seraient nés de ces décisions.

Il convient de préciser, qu'en toute hypothèse, le conseil municipal conserve la faculté de décider, à tout moment, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, de mettre un terme en tout ou partie aux délégations attribuées de droit au maire ou encore de les modifier.

Lorsque le maire est délégataire, en tout ou partie, des matières relevant de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a la faculté de les subdéléguer à un adjoint ou à un conseiller municipal, dans les conditions de l'article L. 2122-18 du CGCT relatif aux délégations de fonctions. Pour ces mêmes matières, il a également la faculté de donner une délégation de signature, dans les conditions fixées à l'article L. 2122-19 du code général des collectivités territoriales, au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service.

L'ordonnance du 1er avril 2020 astreint les exécutifs locaux à un devoir d'information renforcé à l'égard des membres des assemblées délibérantes, lorsqu'ils exercent les délégations de droit qui leurs sont confiées. Elle explique que le Maire a l'obligation d'une part, d'informer sans délai et par tout moyen les conseillers municipaux des décisions prises par délégation, dès l'entrée en vigueur de celles-ci et, d'autre part, de rendre compte de ces décisions aussitôt la réunion suivante du conseil municipal.

Par conséquent, Madame le Maire propose au conseil municipal d'examiner les différentes délégations de droit dont elle est aujourd'hui titulaire, afin que l'assemblée puisse, après en avoir débattu, se prononcer sur ou leur maintien en l'état, leur retrait ou leur modification.

A cet effet et afin qu'ils délibèrent en pleine connaissance de cause, les membres de l'assemblée sont invités à se reporter au document annexe à la présente délibération qui énumère et commente, en tant que de besoin, les matières qui font l'objet d'une délégation de droit en application de l'ordonnance du 1er avril 2020.

Avant d'inviter le conseil municipal à délibérer, Madame le maire rappelle les décisions qu'elle a prises dans le cadre de ces différentes délégations de droit depuis l'entrée en vigueur, le 2 avril 2020, de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et dont elle vient de rendre compte.

Ces décisions sont les suivantes et correspondent toutes à des pouvoirs que le conseil municipal avait déjà délégués au Maire en date du 4 avril 2014 :

- Décision n°75 du 10/04/2020 « Mise à disposition du véhicule immatriculé BG249XS au bénéfice des infirmiers libéraux d'Albi en charge des patients atteints par l'épidémie COVID-19 pour la période d'état d'urgence sanitaire »
- Décision n°76 du 20/04/2020 « Bail dérogatoire Tarn Habitat – Ville d'Albi : location d'un local de 13m² situé 8 Bis avenue Flandres Dunkerque »
- Décision n°77 du 20/04/2020 « Bail dérogatoire Tarn Habitat – Ville d'Albi : location d'un local de 133m² situé 3 avenue Flandres Dunkerque »
- Décision n°78 du 20/04/2020 « Bail dérogatoire Tarn Habitat – Ville d'Albi : location d'un local de

45m² situé 3 Ter avenue Flandres Dunkerque »

- Décision n°80 du 20/04/2020 « Mise à disposition de terrains communaux à Monsieur ASSIER Serge : parcelles IW 22, 23, 29, 30, 31 et 32 chemin de la Pâle à Albi.

- Décision n°81 du 30/04/2020 « Mise à disposition des locaux loués à Tarn Habitat au 3, 3Ter et 8 Bis avenue Flandres Dunkerque à l'association Régie Inter-Quartiers d'Albi »

- Décision n°82 du 20/04/2020 « Mise en concurrence à procédure adaptée – attribution d'une commande urgente de 52 000 masques grand public homologués dans le cadre de la crise sanitaire covid-19 – RC Sport – Sport'R Albi – 202 800,00 € TTC

- Décision n°83 du 11/05/2020 « Décision modificative de la décision n°82 du 20 avril 2020 pour tenir compte du taux réduit de TVA à 5,5 % pour l'achat des 52 000 masques grand public homologués dans le cadre de la crise sanitaire covid-19 – RC Sport – Sport'R Albi portant le montant total à 178 295,00 € TTC au lieu de 202 800,00 € TTC

- Décision n°84 du 12/05/2020 « avances de trésorerie au budget des Opérations Immobilières à Caractère Economique – Année 2020 »

- Décision n°85 du 14/05/2020 « mise à disposition jusqu'au 15 juin 2020 du véhicule immatriculé BG249XS au bénéfice des infirmiers libéraux d'Albi en charge des patients atteints par l'épidémie de covid-19 et pour la réalisation des tests PCR auprès de la population »

Madame le maire rappelle que si l'assemblée délibérante décide de retirer tout ou partie de ces délégations de droit, elle dispose alors de la faculté de réformer les décisions déjà prises au titre des délégations qui seront retirées, sous réserve des droits acquis nés de ces décisions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU le présent exposé,

Après avoir procédé à l'examen du document annexe relatif aux délégations de droit ayant été attribuées au Maire et, pris connaissance des décisions prises par le maire dans les matières déléguées de droit depuis la publication de l'ordonnance du 1er avril 2020,

DÉCIDE

de maintenir l'ensemble des délégations mentionnées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et attribuées de droit au maire par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020.

Nombre de votants : 38

Pour : 32 (le groupe Majoritaire, Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet)

Contre : 6 (Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste "Ensemble changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe "Socialiste et Citoyen", Frédéric Cabrolier -pouvoir de Julien Bacou- du groupe Rassemblement National Albi Bleu Marine)

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

AFFAIRES SCOLAIRES

2 / 40 - Plan de relance Covid 19 - Avoir sur les factures de cantine dans les écoles publiques

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

2 / 40 - Plan de relance Covid 19 - Avoir sur les factures de cantine dans les écoles publiques

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 19 mai 2020

Service pilote : Direction enfance éducation

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Anne Marie Niéto - Sylvie Bascoul-Vialard

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

L'épidémie du Covid 19 a eu un impact financier sur bon nombre de familles.

Concernant la restauration municipale, la ville compte plus de 2400 enfants inscrits à ce service au quotidien. La ville d'Albi a toujours eu le souci d'adapter la grille tarifaire en fonction des revenus des familles et de leur composition. Ainsi la participation financière des familles s'échelonne entre 12 et 45 % alors que le solde est financé par le budget de ce service public local.

La fermeture des cantines durant le confinement eu pour effet de ne pas engager sur le budget de la ville la somme de 80 000 €.

Il est donc proposé de restituer ce budget aux familles en faisant un avoir sur les factures périscolaires non encore transmises, à hauteur de 33€ par enfant.

Cette mesure à la fois sociale et familiale est mise en place pour tous les enfants ayant déjeuné au moins deux fois par semaine à la cantine jusqu'au 15 mars. Cet avoir est également destiné à améliorer le pouvoir d'achat des familles Albigeoises.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

d'appliquer un avoir de 33 € par enfant sur les factures de l'accueil périscolaire non encore transmises.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

COMMERCE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

3 / 41 - Plan de relance Covid 19 : Soutien à l'activité du coeur de ville – opération de gratuité temporaire et exceptionnelle du stationnement payant sur voirie toute la journée du samedi pour la période du samedi 6 juin 2020 inclus au samedi 26 septembre 2020 inclus - convention avec la société Q-Park

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

3 / 41 - Plan de relance Covid 19 : Soutien à l'activité du coeur de ville – opération de gratuité temporaire et exceptionnelle du stationnement payant sur voirie toute la journée du samedi pour la période du samedi 6 juin 2020 inclus au samedi 26 septembre 2020 inclus - convention avec la société Q-Park

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 19 mai 2020

Service pilote : Commerce et tourisme

Autres services concernés :

Tourisme et Commerce

Direction Générale des Services

Affaires financières

Elu(s) référent(s) : Laurence Pujol - Patrick Béteille

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

La crise sanitaire liée au COVID-19 impacte fortement le bon équilibre des activités commerciales, touristiques et de services en centre ville.

Dans le contexte actuel, la Ville d'Albi s'engage au côté de l'Etat, des autres collectivités et des organismes consulaires en faveur de la sauvegarde de ses entreprises et entend intensifier son action dans les semaines à venir.

Aussi, en accord avec les professionnels du coeur de ville, la collectivité a souhaité , en plus de l'offre de deux heures de stationnement gratuites le samedi après-midi dans les parkings en ouvrage Jean-Jaurès et des Cordeliers, permettre la gratuité du stationnement payant sur voirie toute la journée du samedi à compter du samedi 6 juin 2020 inclus et jusqu'au samedi 26 septembre 2020, inclus, soit 16 samedis (le samedi 15 août étant férié).

Cette action temporaire et exceptionnelle génère pour le délégataire une perte de recettes prévisionnelles estimée à 2 875 € TTC par samedi, calculée sur la base d'une moyenne de recettes sur la même période pour l'année 2019, soit 46 000 € TTC pour les 16 samedis.

La Ville d'Albi s'engage à indemniser le délégataire à hauteur de ce montant soit 46 000 € TTC sur présentation de factures mensuelles.

Cette opération fera l'objet d'une convention financière entre la Ville d'Albi, et le délégataire Q-Park.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention Action Coeur de Ville signée le 17 août 2018,

VU la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020, prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

VU le projet de convention ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

dans le cadre du plan de relance COVID-19 l'action temporaire et exceptionnelle de gratuité du stationnement payant sur voirie toute la journée du samedi à compter du samedi 6 juin 2020 inclus et jusqu'au samedi 26 septembre 2020, inclus, soit 16 samedis (le samedi 15 août étant férié) pour un montant global de 46 000 € TTC.

APPROUVE

l'indemnisation du délégataire Q-Park par la Ville d'Albi pour une perte de recettes prévisionnelles estimée à 2 875 € TTC par samedi, calculée sur la base d'une moyenne de recettes sur la même période pour l'année 2019, soit 46 000 € TTC pour les 16 samedis.

APPROUVE

le projet de convention financière entre la Ville d'Albi, et le délégataire Q-Park, ci-annexé, dans toutes ses dispositions.

AUTORISE

le Maire à signer la convention financière entre la Ville d'Albi et le délégataire Q-Park, ci-annexée ainsi que tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette opération.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget de la Ville d'Albi au chapitre 011 , fonction 094, article 6288.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

COMMERCE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

4 / 42 - Plan de relance Covid-19 : Mesures en faveur du soutien à l'activité du coeur de ville - gratuité des deux premières heures de stationnement sur la tranche horaire 14h00-19h00 dans les parkings en ouvrage des Cordeliers et de Jean Jaurès les samedis après-midi - conventions avec les sociétés Q-Park et Interparking

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

4 / 42 - Plan de relance Covid-19 : Mesures en faveur du soutien à l'activité du coeur de ville - gratuité des deux premières heures de stationnement sur la tranche horaire 14h00-19h00 dans les parkings en ouvrage des Cordeliers et de Jean Jaurès les samedis après-midi - conventions avec les sociétés Q-Park et Interparking

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 19 mai 2020

Service pilote : Commerce et tourisme

Autres services concernés :

Tourisme et commerce

Direction générale des services

Affaires financières

Elu(s) référent(s) : Laurence Pujol - Patrick Béteille

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

La crise sanitaire liée au COVID-19 impacte fortement le bon équilibre de nos activités commerciales, touristiques et de services en centre ville.

Dans le contexte actuel, la Ville d'Albi s'engage, vous le savez, au côté de l'Etat, des autres collectivités et des organismes consulaires en faveur de la sauvegarde de ses entreprises et entend intensifier son action dans les semaines à venir.

Aussi, en accord avec les professionnels du coeur de ville, la collectivité a souhaité prolonger l'offre de deux heures de stationnement gratuites dans les parkings en ouvrage Jean-Jaurès et des Cordeliers pour la période comprise entre le 6 juin 2020 inclus et jusqu'au 26 septembre 2020 inclus, soit 17 samedis.

L'opération consiste à permettre un stationnement gratuit sur une durée limitée de deux heures définie comme suit :

- gratuité des deux premières heures de stationnement sur la tranche horaire 14h00-19h00,
- au-delà des deux heures gratuites, démarrage de la grille tarifaire normale.

L'action porterait donc sur les deux parkings en ouvrages les plus disponibles :

- o Parking Jean-Jaurès
- o Parking Centre Historique Cordeliers

L'expérimentation génère un coût de mise en œuvre pour Q-Park et Interparking fixé forfaitairement :

- à un coût de 285 € TTC par samedi pour le parking Jean-Jaurès, pour 17 samedi soit 4 845 € TTC ;
- à 260 € TTC par samedi pour le parking Centre Historique des Cordeliers, pour 17 samedis soit 4 420 € TTC.

La Ville prendra en charge le montant global de la prestation à régler auprès des délégataires, soit 9 265 € TTC.

Cette opération fera l'objet de conventions financières entre la Ville d'Albi, et les délégataires Q-Park et Interparking.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention Action Coeur de Ville signée le 17 août 2018,

VU la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020, prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

VU les projets de conventions ci-annexés,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

dans le cadre du plan de relance COVID-19, la gratuité des deux premières heures de stationnement sur la tranche horaire 14h00-19h00 du 6 juin 2020 au 26 septembre 2020, soit 17 samedis, sur les deux parkings en ouvrages du centre-ville d'Albi, de Jean-Jaurès et du Centre Historique Cordeliers pour un montant global de 9 265 € TTC.

APPROUVE

les projets de conventions financières entre la Ville d'Albi, et les délégataires Q-Park et Interparking, ci-annexés, dans toutes leurs dispositions.

AUTORISE

le Maire à signer les conventions financières entre la Ville d'Albi et les délégataires Q-Park et Interparking, ci-annexées ainsi que tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette opération.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget de la Ville d'Albi au chapitre 011, fonction 094, article 6288.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

5 / 43 - Plan de relance - Covid 19 - Tarifs - Occupations du domaine public

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

5 / 43 - Plan de relance - Covid 19 - Tarifs - Occupations du domaine public

référence(s) :

Commission Environnement - mobilité du 19 mai 2020

Service pilote : Domaine public

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Patrick Béteille

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Le conseil municipal du 25 novembre 2019 a approuvé les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2020 comme suit :

a) Forfait pour procédure administrative (rédaction arrêté) 13,00 € à l'unité

b) Redevance pour occupation du domaine public (hors bennes amovibles)

Tranche d'occupation Coefficient de dégressivité	unité	Tarif
- 0 à 30 jours 1	m ²	0,89 € (+1cts/2019)
- 31 à 60 jours 0,8	m ²	0,71 € (+1cts/2019)
- 61 à 90 jours 0,7	m ²	0,62 € (idem 2019)
- 91 à 120 jours 0,6	m ²	0,53 € (idem 2019)
- au-delà de 120 jours 0,5	m ²	0,44 € (idem 2019)

c) Droit d'occupation du domaine public pour les bennes amovibles

Tranche d'occupation	unité	Tarif
- La journée	unité	5,47 € (+ 5cts/2019)
- Forfait annuel	unité	797,00 € (+7€/2019)

Compte-tenu des mesures de confinement et des restrictions mises en place par le gouvernement du fait de l'épidémie Covid 19, je vous propose d'exonérer l'ensemble des professionnels occupant l'espace public pour chantier, échafaudage, benne,...pour la période du 17 mars au 31 décembre 2020.

Les autres tarifs restent inchangés.

Cette exonération représente un coût d'environ 45 000 € pour la collectivité et permettra de soutenir l'économie locale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'exonération des bénéficiaires d'autorisation d'occupation du domaine public (bennes, chantiers, échafaudage,...) pour la période du 17 mars au 31 décembre 2020.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

COMMERCE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

6 / 44 - Plan de relance - Covid 19 - Tarifs droits de place

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

6 / 44 - Plan de relance - Covid 19 - Tarifs droits de place

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 19 mai 2020

Service pilote : Domaine public

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Laurence Pujol

Laurence PUJOL, rapporteur

Le conseil municipal du 25 novembre 2019 a approuvé les tarifs des droits de place applicables à toutes les occupations du domaine public à vocation commerciale pour l'année 2020.

Compte-tenu des mesures de confinement et des restrictions mises en place par le gouvernement du fait de l'épidémie Covid 19, je vous propose de soutenir l'économie locale en modifiant les tarifs 2020 des droits de place comme indiqué ci-dessous :

Désignation	Base de Calcul	Tarifs 2020 initiaux	Tarifs 2020 Covid-19
MARCHE COUVERT			
<i>Emplacement intérieur</i>			
Loge abonné RDC	ml/mois	20,00 €	Exonération du 17 mars au 11 mai
Loge abonné étage	ml/mois	30,00 €	
Loge abonné 6 premiers mois	ml/mois	20,00 €	
Emplacement « à la carte » inférieur ou égal à 4 mètres	ml/mois	11,88 €	
Emplacement « à la carte » supérieur à 4 mètres	ml/mois	16,22 €	
Taxe additionnelle (reversée à l' AMCA)		8,00%	
Taxation d'office pour non respect du métrage ou des consignes de gestion des déchets	par jour	35,00 €	35,00 €
<i>Emplacement extérieur</i>			
Emplacement extérieur abonné avec électricité	ml/trim	28,07 €	Exonération 2 nd et 3 ^{ieme} trimestre
Emplacement extérieur abonné sans électricité	ml/trim	26,94 €	
Emplacement non abonné	ml/jour	3,00 €	
Taxe additionnelle (reversée à l' AMCA)		8,00%	
Taxation d'office pour non respect du métrage ou des consignes de gestion des déchets	par jour	35,00 €	35,00 €
MARCHES ALIMENTAIRES DE PLEIN AIR			
Emplacement abonné avec électricité	ml/trim	28,07 €	Exonération 2 nd et 3 ^{ieme} trimestre
Emplacement abonné sans électricité	ml/trim	26,94 €	
Emplacement non abonné	ml/jour	3,00 €	
Taxation d'office pour non respect du métrage ou des consignes de gestion des déchets	par jour	35,00 €	35 €
NOCTURNES GOURMANDES			
Emplacement avec électricité	ml/soir	16,00 €	16,00 €**
ESTIVALES DES CRÉATEURS			
Emplacement avec électricité	ml/soir	3,00 €	3,00 €**
MARCHE ARTISTES, BOUQUINISTES			
Emplacement abonné (mercredi et samedi)	ml/trim	14,50 €	Exonération 2 nd et 3 ^{ieme} trimestre
Jour supplémentaire pour abonné	ml/jour	0,60 €	
Emplacement non abonné	ml/jour	2,10 €	
MARCHE FORAINS (emplacement de 8h à 14h)			
Emplacement abonné	ml/trim	7,41 €	Exonération 2 nd et 3 ^{ieme} trimestre
Emplacement non abonné	ml/jour	1,10 €	
MARCHE DE GROS			
Emplacement maraicher (20 m ²)	empl/an	174,82 €	Exonération 2 nd et 3 ^{ieme} trimestre

OCCUPATIONS DIVERSES			
Étalages, présentoirs (soldes, cartes postales...)	m ² ou ml/an	50,00 €	Exonération annuelle
Étal de denrées périssables (fruits-légumes-fleurs)	m ² ou ml/an	25,00 €	Exonération annuelle
Élément de machinerie directement liée à l'activité principale du commerce	m ² ou ml/trimes tre	50,00 €	Exonération annuelle
Redevance majorée (en cas de non respect arrêté)	forfait/jour	100,00 €	100,00 €
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée (étalages, présentoirs, chevalets...)	forfait/jour	150,00 €	150,00 €
Exposition ponctuelle de véhicules automobiles	véhicule/jour	10,47 €	Exonération annuelle
Exposition / Vente de véhicules automobiles légers	véhicule/an	156,48 €	Exonération annuelle
Exposition / Vente de motorcycle	m ² /an	25,89 €	Exonération annuelle
Véhicule motorisé de livraison (ex : livraison de pizzas) publicitaire	véhicule/mois (facturation annuelle)	20,00 €	Exonération annuelle
Commerce ambulant alimentaire abonné	mois	95,87 €	Exonération annuelle
Animation à vocation commerciale	jour	190,00 €	190,00 €**
Vente de fleurs	m ² /période	20,00 €	20,00 €
Vente de sapins	Emplacement du 1 ^{er} au 24/12	150,00 €	150,00 €
Véhicule touristique	forfait/mois	88,04 €	Exonération annuelle
Taxis Emplacement	an	123,54 €	123,54 € (payé au 15 janvier)
SURPLOMB DOMAINE PUBLIC			
Marquises – Auvents*	m ² /an	4,18 €	Exonération annuelle
Stores – Toile de tente*	ml/an	3,09 €	Exonération annuelle
Enseignes*	unité	14,32 €	Exonération annuelle
TERRASSES DE CAFES			
<i>Hors secteur sauvegardé :</i>			
Terrasses	m ² /an	12,10 €	Exonération annuelle
Vérandas	m ² /an	13,21 €	Exonération annuelle
<i>Secteur sauvegardé et secteurs rénovés Vigan-Ste Cécile-Marché couvert-Cordeliers :</i>			
Terrasses	m ² /an	24,22 €	Exonération annuelle

Vérandas (hors secteur sauvegardé)	m ² /mois	3,55 €	Exonération à compter du 17 mars et jusqu'à la fin de l'année
Extension estivale (du 1 ^{er} juin au 30 septembre)	forfait saison/m ²	30,28 €	Exonération annuelle
Extension de terrasse (par mois supplémentaire)	m ² /mois	10,00 €	Exonération annuelle
<u>Tous secteurs terrasses :</u>			
Extensions exceptionnelles (ex : fête musique, 14 juillet...) <ul style="list-style-type: none"> • 1 extension par an • De 2 à 4 extensions par an • De 4 à 8 extensions par an 	forfait/an	75,00 € 150,00 € 250,00 €	Exonération annuelle
Redevance majorée (en cas de non respect arrêté)	forfait/jour	150,00 €	150,00 €
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée	forfait/jour	300,00 €	300,00 €

Toute période entamée est due.

Dans le cas de perturbations sur le domaine public (travaux, circulation fermée,...) les droits de place pourront être minorés au regard du préjudice subit (dégrèvement au prorata temporis ou total).

***L'application du droit de place ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place.** Lorsqu'une autorisation de la ville est requise, un dossier complet doit être fourni à la ville par le pétitionnaire.

Par ailleurs, la ville d'Albi est signataire de 5 conventions permettant à des personnes physiques ou morales d'occuper l'espace public pour exercer une activité économique.

Il s'agit de :

- la chambre syndicale des antiquaires et des brocanteurs de l'Albigeois pour l'occupation, tous les samedis, de la halle du Foirail du Castelviél afin d'organiser un marché,
- Megan Leray pour l'occupation d'un kiosque au Jardin National - produits sucrés (crêpes, gaufres, ...),
- Gregory Cazes, pour l'occupation d'un kiosque au Jardin National – restauration,
- Saïd Amazouzi, pour l'occupation d'un kiosque au Jardin National – coiffeur,
- SARL AJPE Loisirs, pour l'occupation du Jardin National avec un manège.

Compte-tenu de la typicité de ces activités et de l'impact de la crise actuelle, je vous propose d'exonérer la SARL AJPE loisirs (manège) jusqu'au 31 décembre 2020, la chambre syndicale des brocanteurs du 17 mars au 30 septembre, les kiosques du 17 mars au 11 mai.

L'ensemble des exonérations représente un coût pour la collectivité d'environ 218 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DIT QUE

les recettes seront inscrites au chapitre 73 article 7336 fonction 91

APPROUVE

- les tarifs des droits de place 2020 présentés ci-dessus,
- l'exonération totale des droits d'occupation du domaine public pour le manège du Jardin National (SARL AJPE loisirs) du 17 mars au 31 décembre 2020 ;
- l'exonération partielle des droits de place, du 17 mars au 30 septembre 2020, pour l'occupation du domaine public par la chambre syndicale des antiquaires et des brocanteurs de l'albigeois les brocanteurs pour le marché du samedi à la halle du Foirail du Castelvieu ;
- l'exonération partielle des droits de place, du 17 mars au 11 mai 2020, pour les occupants des kiosques du Jardin National (Megan Leray, Gregory Cazes, Saïd Amazouzi)

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

AFFAIRES GÉNÉRALES

7 / 45 - Plan de relance - Covid 19 - Exonération des loyers Bar restaurant SNC « Le Couvert des Halles » au Marché Couvert

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

AFFAIRES GÉNÉRALES

7 / 45 - Plan de relance - Covid 19 - Exonération des loyers Bar restaurant SNC « Le Couvert des Halles » au Marché Couvert

référence(s) :

Commission proximité vie sociale du 19 mai 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Tourisme et commerce

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Laurence PUJOL, rapporteur

La crise sanitaire que nous traversons est à l'origine d'une situation économique inédite. En conséquence, la Ville d'Albi souhaite apporter son soutien aux restaurateurs occupant un local communal.

Il est proposé d'exonérer les loyers du Bar restaurant SNC « Le couvert des Halles » pour toute la durée de fermeture au public de l'établissement du fait des décisions gouvernementales et ce à compter du 15 mars 2020.

La redevance mensuelle s'élève à 1 196,09 € (mille cent quatre-vingt-seize euros et neuf centimes).

Il est proposé d'approuver cette exonération et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de la dite délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 (ordonnance dite « d'état d'urgence » suite au COVID),

Vu la convention d'occupation domaniale conclue le 26 mars 2017,

APPROUVE

l'engagement de la Ville d'Albi dans le soutien aux restaurateurs occupant un local communal face à une situation économique inédite liée à la crise sanitaire que nous traversons.

DÉCIDE QUE

le Bar restaurant SNC « Le couvert des Halles », sis au marché couvert, est exonéré du versement des loyers pour la période allant du 15 mars 2020, et pour toute la durée de fermeture au public de l'établissement du fait des décisions gouvernementales.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de la dite délibération.

PRÉCISE QUE

la redevance mensuelle s'élève à 1 196,09 € (mille cent quatre-vingt-seize euros et neuf centimes).

DIT QUE

Un mandat sera émis sur le budget section fonctionnement au compte 6745.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

AFFAIRES GÉNÉRALES

8 / 46 - Plan de relance - Covid 19 -Exonération des loyers « Sarl MSH » Brasserie Restaurant Salon de thé « La Part des Anges » place des Cordeliers

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

8 / 46 - Plan de relance - Covid 19 -Exonération des loyers « Sarl MSH » Brasserie Restaurant Salon de thé « La Part des Anges » place des Cordeliers

référence(s) :

Commerce proximité et vie sociale du 19 mai 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Tourisme et commerce

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Laurence PUJOL, rapporteur

La crise sanitaire que nous traversons est à l'origine d'une situation économique inédite.
La Ville d'Albi souhaite apporter son soutien aux restaurateurs occupant un local communal.

Il est proposé d'exonérer les loyers de la « Sarl MSH » Brasserie Restaurant Salon de thé « La Part des Anges » pour toute la durée de fermeture au public de l'établissement du fait des décisions gouvernementales et ce à compter du 15 mars 2020.

Le loyer mensuel s'élève à 3 835,22 € (trois mille huit cent trente-cinq euros et vingt-deux centimes).

Il est proposé d'accepter cette initiative et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de la dite délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 (ordonnance dite « d'état d'urgence » suite au COVID),

Vu le bail commercial avec la Sarl MSH Brasserie Restaurant Salon de thé « La Part des Anges »,

APPROUVE

l'engagement de la Ville d'Albi dans le soutien aux restaurateurs occupant un local communal face à une situation économique inédite liée à la crise sanitaire que nous traversons.

DÉCIDE QUE

la « Sarl MSH » Brasserie Restaurant Salon de thé « La Part des Anges », sise place des Cordeliers, est exonérée du versement des loyers à compter du 15 mars 2020, et pour toute la durée de fermeture au public de l'établissement du fait des décisions gouvernementales.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de la dite délibération.

PRÉCISE QUE

le loyer mensuel s'élève à 3 835,22 € (trois mille huit cent trente-cinq euros et vingt-deux centimes).

DIT QUE

un mandat sera émis sur le budget annexe OICE section fonctionnement au compte 6743.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

AFFAIRES GÉNÉRALES

9 / 47 - Plan de relance - Covid 19 - Exonération des loyers « Sarl O Carré Sud » Restaurant avenue Colonel Teyssier

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

AFFAIRES GÉNÉRALES

9 / 47 - Plan de relance - Covid 19 - Exonération des loyers « Sarl O Carré Sud » Restaurant avenue Colonel Teyssier

référence(s) :

Commission proximité vie sociale du 19 mai 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Tourisme Commerce

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Laurence PUJOL, rapporteur

La crise sanitaire que nous traversons est à l'origine d'une situation économique inédite. La Ville d'Albi souhaite apporter son soutien aux restaurateurs occupant un local communal.

Il est proposé d'exonérer les loyers de la Sarl O Carré Sud pour toute la durée de fermeture au public de l'établissement du fait des décisions gouvernementales et ce à compter du 15 mars 2020.

La redevance mensuelle s'élève à 315,22 € (trois cent quinze euros et vingt-deux centimes).

Il est proposé d'accepter cette initiative et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de la dite délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 (ordonnance dite « d'état d'urgence » suite au COVID),

Vu la convention d'occupation privative et temporaire du domaine public communal conclue le 4 avril 2013 avec la Sarl O Carré Sud,

APPROUVE

l'engagement de la Ville d'Albi dans le soutien aux restaurateurs occupant un local communal face à une situation économique inédite liée à la crise sanitaire que nous traversons.

DÉCIDE QUE

le Restaurant Sarl O Carré Sud, sise avenue Colonel Teyssier, est exonéré du versement des loyers à compter du 15 mars 2020, et pour toute la durée de fermeture au public de l'établissement du fait des décisions gouvernementales.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de la dite délibération.

PRÉCISE QUE

la redevance mensuelle s'élève à 315,22 € (trois cent quinze euros et vingt-deux centimes).

DIT QUE

un mandat sera émis pour annuler les titres émis sur le budget section fonctionnement au compte 6745.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

AFFAIRES GÉNÉRALES

10 / 48 - Plan de relance - Covid 19 -Exonération des loyers « Café-restaurant du Foirail » rue de Jarlard

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

AFFAIRES GÉNÉRALES

10 / 48 - Plan de relance - Covid 19 -Exonération des loyers « Café-restaurant du Foirail » rue de Jarlard

référence(s) :

Commission proximité vie sociale du 19 mai 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Tourisme et commerce

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Laurence PUJOL, rapporteur

La crise sanitaire que nous traversons est à l'origine d'une situation économique inédite. En conséquence, la Ville d'Albi souhaite apporter son soutien aux restaurateurs occupant un local communal.

Il est proposé d'exonérer les loyers du « Café-restaurant du Foirail » pour toute la durée de fermeture au public de l'établissement du fait des décisions gouvernementales et ce à compter du 15 mars 2020.

La redevance mensuelle s'élève à 523,80 € (cinq cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes).

Il est proposé d'approuver cette exonération et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de la dite délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 (ordonnance dite « d'état d'urgence » suite au COVID),

Vu la convention d'occupation privative et temporaire du domaine public communal conclue le 17 décembre 2018 avec « Café-restaurant du Foirail »

APPROUVE

l'engagement de la Ville d'Albi dans le soutien aux restaurateurs occupant un local communal face à une situation économique inédite liée à la crise sanitaire que nous traversons.

DÉCIDE QUE

le « Café-restaurant du Foirail » rue de Jarlard, est exonéré du versement des loyers à compter du 15 mars 2020, et pour toute la durée de fermeture au public de l'établissement du fait des décisions gouvernementales.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de la dite délibération.

PRÉCISE QUE

la redevance mensuelle s'élève à 523,80 € (cinq cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes).

DIT QUE

un mandat sera émis pour annuler les titres émis sur le budget section fonctionnement au compte 6745.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

AFFAIRES GÉNÉRALES

11 / 49 - Plan de relance - Covid 19 - Exonération des loyers « Halte des autobus » place Jean-Jaurès

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

AFFAIRES GÉNÉRALES

11 / 49 - Plan de relance - Covid 19 - Exonération des loyers « Halte des autobus » place Jean-Jaurès

référence(s) :

Commission proximité vie sociale du 19 mai 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Tourisme et commerce

Elu(s) référent(s) : Laurence Pujol

Laurence PUJOL, rapporteur

La crise sanitaire que nous traversons est à l'origine d'une situation économique inédite. En conséquence, la Ville d'Albi souhaite apporter son soutien aux restaurateurs occupant un local communal.

Il est proposé d'exonérer les loyers de la Sarl The First Stop « Halte des autobus » pour toute la durée de fermeture au public de l'établissement du fait des décisions gouvernementales et ce à compter du 15 mars 2020.

La redevance mensuelle s'élève à 1 171,22 € (mille cent soixante et onze euros et vingt deux centimes).

Il est proposé d'approuver cette exonération et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de la dite délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 (ordonnance dite « d'état d'urgence » suite au COVID),

Vu la convention d'occupation du domaine public conclue le 24 avril 2019 avec la Sarl The First Stop « Halte des autobus »

APPROUVE

l'engagement de la Ville d'Albi dans le soutien aux restaurateurs occupant un local communal face à une situation économique inédite liée à la crise sanitaire que nous traversons.

DÉCIDE QUE

la Sarl The First Stop « Halte des autobus », sise place Jean Jaurès, est exonérée du versement des loyers à compter du 15 mars 2020, et pour toute la durée de fermeture au public de l'établissement du fait des décisions gouvernementales.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de la dite délibération.

PRÉCISE QUE

la redevance mensuelle s'élève à 1 171,22 € (mille cent soixante et onze euros et vingt deux centimes).

DIT QUE

un mandat sera émis pour annuler les titres émis sur le budget section fonctionnement au compte 6745.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

AFFAIRES GÉNÉRALES

12 / 50 - Plan de relance - Covid 19 - Exonération des loyers du Bar restaurant EURL "Le Blackwood", au Séquestre

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

AFFAIRES GÉNÉRALES

12 / 50 - Plan de relance - Covid 19 - Exonération des loyers du Bar restaurant EURL "Le Blackwood", au Séquestre

référence(s) :

Commission proximité vie sociale du 19 mai 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Tourisme et commerce

Aérodrome

Elu(s) référent(s) :

Laurence PUJOL, rapporteur

La crise sanitaire que nous traversons est à l'origine d'une situation économique inédite.

En conséquence la Ville d'Albi souhaite apporter son soutien aux restaurateurs occupant un local communal.

Il est proposé d'exonérer les loyers du Bar restaurant EURL « Le Blackwood », sis au Séquestre, pour la période du 15 mars 2020 et pour toute la durée de fermeture au public du fait des décisions gouvernementales.

Le loyer mensuel s'élève à 2 166,25 € (deux mille cent soixante six euros et vingt cinq centimes).

Il est proposé d'approuver cette exonération et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de la dite délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 « ordonnance dite « d'état d'urgence » suite au Covid19.

Vu le bail commercial avec le bar restaurant EURL « le Blackwood »

APPROUVE

l'engagement de la Ville d'Albi dans le soutien aux restaurateurs occupant un local commercial face à une situation économique inédite liée à la crise sanitaire que nous traversons.

DÉCIDE QUE

le Bar restaurant EURL « Le Blackwood », sis au Séquestre, est exonéré du versement des loyers pour la période allant du 15 mars 2020, et pour toute la durée de fermeture au public de l'établissement du fait des décisions gouvernementales.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de la dite délibération.

PRÉCISE QUE

le loyer mensuel s'élève à 2 166,25 € (deux mille cent soixante six euros et vingt cinq centimes).

DIT QUE

un mandat sera émis pour annuler les titres émis sur le budget fonctionnement au compte 6743.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

AFFAIRES GÉNÉRALES

13 / 51 - Plan de relance - Covid 19 - Exonération des loyers « Sarl SKS » sous l'enseigne Epicerie Utile au Marché Couvert

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

AFFAIRES GÉNÉRALES

13 / 51 - Plan de relance - Covid 19 - Exonération des loyers « Sarl SKS » sous l'enseigne Epicerie Utile au Marché Couvert

référence(s) :

Commission proximité vie sociale du 19 mai 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine Public

Tourisme et commerce

Elu(s) référent(s) : Laurence Pujol

Laurence PUJOL, rapporteur

La crise sanitaire que nous traversons est à l'origine d'une situation économique inédite.

En conséquence, la Ville d'Albi souhaite apporter son soutien aux occupants du Marché Couvert.

Il est proposé d'exonérer les loyers de la « Sarl SKS », exploitant l'enseigne Epicerie Utile, pour la période du 17 mars 2020, date du début de confinement jusqu'au 10 mai 2020 inclus, date de fin de confinement.

Le montant des loyers exonérés est détaillé dans le tableau suivant :

Période de confinement	Total
17/03/2020 au 31/03/2020	1 099,91
Avril 2020	2 356,94
01/05/2020 au 10/05/2020	1 139,60
Total	4 596,45

Il est proposé d'approuver cette exonération et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de la dite délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 (ordonnance dite « d'état d'urgence » suite au COVID 19),

Vu le bail commercial conclu le 19 novembre 2011 avec la « Sarl SKS », exploitant l'enseigne Epicerie Utile,

APPROUVE

l'engagement de la Ville d'Albi dans le soutien aux occupants du Marché Couvert face à une situation économique inédite liée à la crise sanitaire nationale.

DÉCIDE QUE

la « Sarl SKS » sous l'enseigne Epicerie Utile sise au Marché Couvert, est exonérée du versement des loyers du 17 mars 2020, date du début de confinement jusqu'au 10 mai 2020 inclus, date de fin de confinement.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de la dite délibération.

PRÉCISE QUE

Le montant des loyers exonérés est :

Période de confinement	Total
17/03/2020 au 31/03/2020	1 099,91
Avril 2020	2 356,94
01/05/2020 au 10/05/2020	1 139,60
Total	4 596,45

DIT QUE

un mandat sera émis pour annuler les titres émis sur le budget section fonctionnement au compte 6745.

Nombre de votants : 38

Abstentions : 2 (Frédéric Cabrolier -pouvoir de Julien Bacou- du groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

AFFAIRES GÉNÉRALES

14 / 52 - Plan de relance - covid 19 - Exonération des loyers de "l'Aéro-club d'Albi", au Séquestre

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

14 / 52 - Plan de relance - covid 19 - Exonération des loyers de "l'Aéro-club d'Albi", au Séquestre

référence(s) :

Commission proximité vie sociale du 19 mai 2020

Service pilote : Aéroport

Autres services concernés :

Direction des Affaires financières

Domaine public

tourisme et commerce

Aéroport

Elu(s) référent(s) :

Geneviève PEREZ, rapporteur

Dans le cadre du plan de relance Covid 19, une mesure en faveur de « l'Aéro-club d'Albi », sis au Séquestre, locataire de la Ville d'Albi par une convention d'occupation domaniale est proposée, afin d'exonérer les loyers à compter du 15 mars 2020, et pour toute la durée de fermeture au public de l'établissement du fait des décisions gouvernementales.

La redevance mensuelle s'élève à 183,73 € (cent quatre vingt trois euros et soixante treize centimes).

Il est proposé d'accepter cette initiative et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de la dite délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la convention d'occupation domaniale avec l'aéro-club d'Albi,

DÉCIDE QUE

« L'Aéro-club d'Albi », sis au Séquestre, est exonéré du versement des loyers pour la période allant du 15 mars 2020, et pour toute la durée de fermeture au public de l'établissement du fait des décisions gouvernementales.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de la dite délibération.

PRÉCISE QUE

la redevance mensuelle s'élève à 183,73 € (cent quatre vingt trois euros et soixante treize centimes).

DIT QUE

un mandat sera émis pour annuler les titres émis sur le budget fonctionnement au compte 6743.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

CULTURE

15 / 53 - Plan de relance - Covid 19 - Attribution d'une subvention à l'association La Courte Echelle

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

CULTURE

15 / 53 - Plan de relance - Covid 19 - Attribution d'une subvention à l'association La Courte Echelle

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 18 mai 2020

Service pilote : Coopération décentralisée

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid19, le report ou l'annulation d'événements impacte les ressources propres des associations, mais aussi leur économie globale. Elles sont aussi parfois tenues d'honorer les contrats en cours avec leurs différents prestataires. C'est le cas de l'association « La courte échelle » dont l'activité se concentre sur la diffusion de spectacles pour le jeune public et le développement de l'éducation artistique et culturelle.

La courte échelle prévoyait d'organiser un événement jeune public intitulé « les Enfantillades » au Parc Castelnau durant trois jours du 15 au 17 mai 2020. La programmation comprenait notamment sept représentations, huit ateliers parents-enfants, un événement sur mesure, un coin lecture, des jeux à partager. Le budget prévisionnel du projet s'élevait à 21 850 € et la Ville d'Albi avait été sollicitée pour accompagner financièrement le projet à hauteur de 1500 €. Cette événement, organisé sous un format similaire en 2019 et 2018 avait accueilli l'année dernière un total de 950 visiteurs.

Bien que l'événement ait été annulé, l'association a été tenue d'honorer le paiement des contrats engagés avec les artistes et a transmis les justificatifs des frais engagés à la Ville, soit un montant total de 3 497 €. Elle sollicite à présent une aide exceptionnelle de la Ville par le versement d'une subvention d'un montant équivalent à celui qu'elle avait sollicité initialement à savoir **1500 €**.

Considérant qu'il s'agit d'un événement récurrent, qui aurait été organisé en 2020 pour la 3^e édition,
Considérant que les éditions précédentes ont donné totale satisfaction, permettant de toucher le jeune public,

Considérant que la crise sanitaire Covid-19 a conduit l'association *La courte échelle* à annuler la 3^e édition du festival *Les Enfantillades*,

Considérant la demande initiale de l'association formulée à la Ville pour soutenir financièrement l'événement s'il avait eu lieu et considérant l'évolution de sa demande pour une aide exceptionnelle aux frais engagés pour *Les Enfantillades* d'un montant identique,

Considérant les frais engagés par l'association pour cet événement et les justificatifs de dépenses présentés à la Ville,

il est proposé au conseil municipal d'apporter une aide exceptionnelle à l'association *La courte Echelle* d'un montant de **1 500 €** (mille cinq cent euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le dossier complet de demande de subvention reçu en mairie le 5 août 2019,

VU la demande formulée par l'association La Courte Echelle,

VU les justificatifs de frais engagés présentés,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

qu'il s'agit d'un événement récurrent, qui aurait été organisé en 2020 pour la 3^e édition,

CONSIDÉRANT

que les éditions précédentes ont donné totale satisfaction, permettant de toucher le jeune public,

CONSIDÉRANT

que la crise sanitaire Covid-19 a conduit l'association *La Courte échelle* à annuler la 3^e édition du festival *Les Enfantillades*,

CONSIDÉRANT la demande initiale de l'association formulée à la Ville pour soutenir financièrement l'événement s'il avait eu lieu et considérant l'évolution de sa demande pour une aide exceptionnelle aux frais engagés pour *Les Enfantillades* d'un montant identique,

CONSIDÉRANT les frais engagés par l'association pour l'événement et les justificatifs de dépenses présentés à la Ville,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de **1 500 €** (mille cinq cent euros) à l'association *La Courte Echelle*.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget culture de l'exercice en cours.

PRECISE QUE

la subvention sera versée en une fois après le vote du conseil municipal.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

CULTURE

16 / 54 - Plan de relance - Covid 19 - Association Flamenco pour tous - Attribution du solde de la subvention pour les Rencontres Albi Flamenca

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

CULTURE

16 / 54 - Plan de relance - Covid 19 - Association Flamenco pour tous - Attribution du solde de la subvention pour les Rencontres Albi Flamenca

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 18 mai 2020

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Le conseil municipal du 10 février dernier a voté en faveur de l'attribution d'une subvention de 7 420 € à l'association *Flamenco pour tous* pour l'organisation de la 9^e édition des rencontres *Albi Flamenca* qui devaient se tenir du 20 au 22 mars 2020.

Conformément aux modalités de la délibération qui prévoyait de verser la subvention en deux temps : « 80 % suite à l'approbation du conseil municipal, les 20 % restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place du projet conformément au prévisionnel », le premier versement a été réalisé.

En raison de la crise sanitaire liée au Covid19, l'association a été contrainte d'annuler les rencontres *Albi Flamenca* tout en étant tenue d'honorer le paiement des contrats engagés et des prestations réalisées à quelques jours de l'événement.

Au regard de cette situation, l'association sollicite à présent le versement du solde de la subvention (20% du total restant), soit un montant de **1 484 €**.

Considérant qu' *Albi Flamenca* est un événement récurrent, organisé depuis 8 ans,

Considérant que les éditions précédentes ont donné totale satisfaction, permettant de toucher un large public,

Considérant que la crise sanitaire Covid-19 est une situation exceptionnelle qui a conduit l'association *Flamenco pour tous* à annuler la 9^{ème} édition du festival des *Rencontres Albi Flamenca*,

Considérant l'approbation du conseil municipal du 10 février 2020 pour verser une subvention d'un montant total de 7420 € à l'association *Flamenco pour tous* en soutien aux *Rencontres Albi Flamenca 2020*,

Considérant que 80 % de cette subvention ont été versées à l'association suite au conseil municipal du 10 février 2020,

Considérant les frais engagés par l'association pour cet événement et les justificatifs de dépenses présentés à la Ville,

Considérant la demande formulée par l'association,

il est demandé au conseil municipal d'approuver la révision des modalités de versement de la subvention et d'autoriser le versement du solde (20% du montant total) soit un montant de **1 484 €** (mille quatre cent quatre vingt quatre euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'approbation de la subvention par le conseil municipal du 10 février 2020,

VU la demande formulée par l'association *Flamenco pour tous*,

VU les justificatifs de frais engagés présentés à la Ville,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

qu' *Albi Flamenca* est événement récurrent, organisé depuis 8 ans,

CONSIDÉRANT

que les éditions précédentes ont donné totale satisfaction, permettant de toucher un large public,

CONSIDÉRANT

que la crise sanitaire Covid-19 est une situation exceptionnelle qui a conduit l'association *Flamenco pour tous* à annuler la 9^{ème} édition du festival des *Rencontres Albi Flamenca*,

CONSIDÉRANT

l'approbation du conseil municipal du 10 février 2020 pour verser une subvention d'un montant total de 7420 € à l'association *Flamenco pour tous* en soutien aux *Rencontres Albi Flamenca 2020*,

CONSIDÉRANT

que 80 % de cette subvention ont été versées à l'association suite au Conseil municipal du 10 février 2020,

CONSIDÉRANT

les frais engagés par l'association pour cet événement et les justificatifs de dépenses présentés à la Ville,

CONSIDÉRANT

la demande formulée par l'association,

APPROUVE

la révision des modalités de versement de la subvention approuvée par conseil municipal du 10 février 2020 à l'association *Flamenco pour tous*, d'un montant total de 7420 € (sept mille quatre cent vingt euros).

AUTORISE

le versement du solde de la subvention à l'association *Flamenco pour tous*, soit de **1 484 €** (mille quatre cent quatre vingt quatre euros) représentant 20 % du montant total de la subvention.

PRÉCISE QUE

le premier versement représentant 80 % du montant total de la subvention a été effectué conformément aux modalités de la délibération du 10 février 2020.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget culture de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

URBANISME

17 / 55 - Bilan des cessions et des acquisitions pour l'année 2019

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

17 / 55 - Bilan des cessions et des acquisitions pour l'année 2019

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 19 mai 2020

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Le bilan des acquisitions et des cessions est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant et est annexé au compte administratif. Il porte sur l'ensemble des opérations immobilières réalisées sur le territoire de la commune d'Albi en 2019 ; ce bilan demeurera annexé au compte administratif 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le bilan des acquisitions et des cessions de la commune d'Albi au titre de l'année 2019,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

du bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2019.

DIT QUE

que ce bilan sera annexé au compte administratif 2019.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

FINANCES

18 / 56 - Compte Administratif 2019 - Budget Général

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

FINANCES

18 / 56 - Compte Administratif 2019 - Budget Général

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 18 mai 2020

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le compte administratif 2019 reprend toutes les opérations budgétaires de l'exercice, son résultat reflète la gestion des finances communales pour l'exercice 2019

1- Section d'Investissement :

	Réalizations	
Dépenses	37 091 687,64 €	Dont 1 057 822,54 € de déficit 2018
Recettes	34 866 601,29 €	

Le déficit d'investissement 2019 est donc de – 2 225 086,35 €. Il sera compensé par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2019.

Les restes à réaliser à reporter en 2020 (16 401 814,77 € équilibrés en dépenses et recettes) représentent :

- en dépenses : les crédits affectés à des travaux en cours de réalisation.
- en recettes : les subventions qui ne sont pas encore encaissées et les emprunts assurant l'équilibre budgétaire des reports.

2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à 6 603 356,68 €

Dépenses : 57 706 443,10 €

Recettes : 64 309 799,78 € dont 2 102 139,24 € de résultat 2018

Soit un excédent de 6 603 356,68 €

3- Excédent global de clôture :

Déficit d'investissement : - 2 225 086,35 €

Excédent de fonctionnement : 6 603 356,68 €

Excédent global : 4 378 270,33 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission ressources-organisation du 18 mai 2020,

VU la présentation brève et synthétique jointe en annexe conformément à l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PROCÈDE

au vote du compte administratif 2019 du budget général tel qu'annexé à la présente délibération.

APPROUVE

les résultats du compte administratif 2019 ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	36 033 865,10 €	34 866 601,29 €	- 2 225 086,35 €
Fonctionnement	57 706 443,10 €	64 309 799,78€	6 603 356,68 €

AUTORISE

l'inscription au budget supplémentaire 2020 :

- des reports des crédits d'investissement :

en dépenses : 16 401 814,77 €

en recettes : 16 401 814,77 €

- du solde de l'exécution de la section d'investissement reporté de - 2 225 086,35 €

DÉCLARE

toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

Le Maire quitte la séance.

Nombre de votants : 37

Pour : 29 (le groupe Majoritaire)

Contre : 6 (Frédéric Cabrol -pouvoir de Julien Bacou- du groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine", Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe "Socialiste et Citoyen", Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Abstentions : 2 (Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet)

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

FINANCES

19 / 57 - Compte Administratif 2019 - Budget EAU

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

FINANCES

19 / 57 - Compte Administratif 2019 - Budget EAU

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 18 mai 2020

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget de l'Eau pour l'exercice 2019.

1- Section d'Investissement :

	Réalizations	
Dépenses	11 590 086,74	Dont 3 122 402,90 de résultat 2018
Recettes	10 183 721,31	

Le déficit 2019 de la section d'investissement s'élève donc à -1 406 365,43 €

Les restes à réaliser s'élèvent à :

4 927 585,61 en dépenses (travaux en cours de réalisation)

1 991 446,61 € en recettes (subventions non encore encaissées)

2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à

Dépenses : 4 728 195,24

Recettes : 8 020 439,26 dont 1 446 216,24 de résultat 2018

Soit un excédent de 3 292 244,02 €

3- Excédent Global de clôture

Déficit d'investissement : - 1 406 365,43 €

Excédent de fonctionnement : 3 292 244,02 €

Excédent global : 1 885 878,59 €

La compétence eau potable étant transférée à la communauté d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020, cet excédent sera reversé au budget de l'eau de la communauté d'agglomération.

De même, les restes à réaliser indiqués ci-dessus seront repris dans le budget de l'eau de la communauté d'agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission ressources – organisation du 27 mai 2020,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PROCÈDE

au vote du compte administratif 2019 du budget de l'Eau tel qu'annexé à la présente délibération,

APPROUVE

l'ensemble des opérations du compte administratif 2019 du budget de l'Eau :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	11 590 086,74	10 183 721,31	- 1 406 365,43
Fonctionnement	4 728 195,24	8 020 439,26	3 292 244,02

DÉCLARE

toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

PRECISE

que les restes à réaliser constatés fin 2019 (4 927 585,61 en dépenses et 1 991 446,61 € en recettes), le déficit d'investissement (- 1 406 365,43 €) et l'excédent de fonctionnement (3 292 244,02 €) seront repris au sein du budget de l'eau de l'agglomération puisque la compétence a été transférée au 1^{er} janvier 2020.

PRECISE

que l'excédent global de clôture de ce budget (1 885 878,59 €) sera reversé au budget de l'eau de l'agglomération puisque la compétence a été transférée au 1^{er} janvier 2020.

Le Maire quitte la salle.

Nombre de votants : 37

Pour : 33 (le groupe Majoritaire, Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe "Socialiste et Citoyen", Frédéric Cabrolhier -pouvoir de Julien Bacou- du groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine")

Abstentions : 4 (Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

FINANCES

20 / 58 - Compte Administratif 2019 - Budget PARC EXPO

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

FINANCES

20 / 58 - Compte Administratif 2019 - Budget PARC EXPO

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 18 mai 2020

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget du Parc Expo pour l'exercice 2019.

1- Section d'Investissement :

	réalisations		Restes à réaliser à reporter en 2020
Dépenses	863 866,46		0,00
Recettes	899 264,90	Dont 69 108,71 de résultat N-1	0,00

Soit un excédent de 35 398,44 €.

2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à

Dépenses : 233 327,77

Recettes : 237 156,63

Soit un résultat égal à 3 828,86.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission ressources – organisation du 27 mai 2020,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PROCÈDE

au vote du compte administratif 2019 du budget du Parc Expo tel qu'annexé à la présente délibération,

APPROUVE

l'ensemble des opérations du compte administratif 2019 du budget du Parc Expo :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	863 866,46	899 264,90	35 398,44
Fonctionnement	233 327,77	237 156,63	3 828,86

DÉCLARE

toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

Le Maire quitte la salle.

Nombre de votants : 37

Pour : 33 (le groupe Majoritaire, Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe "Socialiste et Citoyen", Frédéric Cabrolier -pouvoir de Julien Bacou- du groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine")

Abstentions : 4 (Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

FINANCES

21 / 59 - Compte Administratif 2019 - Budget Opérations Immobilières à Caractère Économique (OICE)

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

FINANCES

21 / 59 - Compte Administratif 2019 - Budget Opérations Immobilières à Caractère Économique (OICE)

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 18 mai 2020

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget des Opérations Immobilières à Caractère Économique (O.I.C.E.) pour l'exercice 2019.

1- Section d'Investissement :

	réalisations		Restes à réaliser à reporter en 2020
Dépenses	5 974 292,46	Dont 3 201 541,80 € de résultat 2018	0,00
Recettes	5 974 292,46	Dont 0,02 € de résultat 2018	0,00

Soit un résultat de 0,00 €.

2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à

Dépenses : 5 497 426,86 dont 341 338,71 de résultat 2018

Recettes : 5 483 152,53 dont 3 808 529,87 € de résultat 2018

Soit un déficit de 14 274,33 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission ressources – organisation du 27 mai 2020,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PROCÈDE

au vote du compte administratif 2019 du budget de l'O.I.C.E. tel qu'annexé à la présente délibération.

APPROUVE

l'ensemble des opérations du compte administratif 2019 du budget de l'O.I.C.E :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	5 974 292,46	5 974 292,46	0,00
Fonctionnement	5 497 426,86	5 483 152,53	- 14 274,33

DÉCLARE

toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

Le Maire quitte la salle.

Pour : 31 (le groupe Majoritaire, Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe "Socialiste et Citoyen")

Contre : 2 (Frédéric Cabrolhier -pouvoir de Julien Bacou- du groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine")

Abstentions : 4 (Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste "Ensemble changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet)

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

FINANCES

22 / 60 - Compte Administratif 2019 - Budget AÉRODROME

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

FINANCES

22 / 60 - Compte Administratif 2019 - Budget AÉRODROME

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 18 mai 2020

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget de l'Aérodrome pour l'exercice 2019.

1- Section d'Investissement :

	réalisations		Restes à réaliser à reporter en 2020
Dépenses	60 863,39		29 743,00
Recettes	237 143,19	Dont 190 964,80 de résultat 2018	0,00

Soit un excédent de 176 279,80 € (hors RAR).

2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à

Dépenses : 313 972,16 €

Recettes : 314 234,88 €

Soit un excédent de 262,72 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission ressources – organisation du 27 mai 2020,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PROCÈDE

au vote du compte administratif 2019 du budget de l'Aérodrome tel qu'annexé à la présente délibération.

APPROUVE

l'ensemble des opérations du compte administratif 2019 du budget de l'Aérodrome :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	60 863,39	237 143,19	176 279,80
Fonctionnement	313 972,16	314 234,88	262,72

AUTORISE

l'inscription au budget supplémentaire de 2020 des reports de crédits d'investissement soit :

En dépenses : 29 743,00 €

DÉCLARE

toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

Le Maire quitte la salle.

Nombre de votants : 37

Pour : 33 (le groupe majoritaire, Catherine Biau - pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe "Socialiste et Citoyen", Frédéric Cabrol -pouvoir de Julien Bacou- du groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine")

Abstentions : 4 (Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

FINANCES

23 / 61 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2019 - Budget Général

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

FINANCES

23 / 61 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2019 - Budget Général

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 18 mai 2020

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

FINANCES

24 / 62 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2019 - Budget EAU

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

FINANCES

24 / 62 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2019 - Budget EAU

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 18 mai 2020

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

FINANCES

25 / 63 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2020 - Budget OICE

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

FINANCES

25 / 63 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2020 - Budget OICE

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 18 mai 2020

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Je soumetts à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

FINANCES

26 / 64 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2019 - Budget PARC EXPO

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

FINANCES

26 / 64 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2019 - Budget PARC EXPO

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 18 mai 2020

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

FINANCES

27 / 65 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2019 - Budget AÉRODROME

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

FINANCES

27 / 65 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2019 - Budget AÉRODROME

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 18 mai 2020

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

FINANCES

28 / 66 - Affectation d'une partie du résultat 2019 de fonctionnement- Budget Général

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FORTTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

FINANCES

28 / 66 - Affectation d'une partie du résultat 2019 de fonctionnement- Budget Général

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 18 mai 2020

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le compte administratif 2019 du budget général fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 6 603 356,68 €.

Il fait également apparaître un besoin de financement 2019 de la section d'investissement de - 2 225 086,35 € (solde d'exécution investissement + solde restes à réaliser). Il convient de couvrir ce besoin de financement par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

Il est soumis à votre approbation une affectation de résultat de fonctionnement de 2 225 086,35 € (à inscrire au compte 1068).

Cette affectation ainsi que le solde de l'excédent de fonctionnement (4 378 270,33 €) seront repris au budget supplémentaire 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement du budget général pour un montant de 225 086,35 €.

2

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

FINANCES

29 / 67 - Budget Supplémentaire 2020 - Budget Général

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

FINANCES

29 / 67 - Budget Supplémentaire 2020 - Budget Général

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 18 mai 2020

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le budget supplémentaire 2020 reprend l'ensemble des résultats et crédits de report de l'exercice 2019. Il procède également à des réajustements sur des inscriptions réalisées au budget primitif 2020, et notamment ceux directement liés aux impacts de la crise sanitaire liée au Covid 19.

L'ensemble des propositions sont détaillées dans le document « Budget Supplémentaire 2020 Budget Général » annexé à la présente délibération. Les grands équilibres sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Le montant de cette section s'élève à 7 561 948,35 €

Il prend en compte :

en dépenses :

- Un ajustement des charges à caractère général : 324 400,00 €.
- Des subventions complémentaires : 222 310,00 €.
- Des subventions exceptionnelles : 15 865,00 €
- Un ajustement des participations Aéroport-OICE-Parc Expo : 61 690, 00 €
- Le reversement de l'excédent de l'Eau à la communauté d'agglomération : 3 292 244,02 €

- Un autofinancement complémentaire : 3 645 439,33 €.

en recettes :

- Un ajustement des produits : - 108 566,00 €.
- L'excédent de fonctionnement 2019 constaté au compte administratif 2019, diminué de l'affectation : 4 378 270,33 €
- La reprise de l'excédent du budget annexe de l'eau pour 3 292 244,02 €

Section investissement :

Le montant de cette section s'élève à la somme de 4 897 651,78 €.

Il prend en compte:

en dépenses :

Les reports de crédits de l'exercice 2019 d'un montant de 16 401 814,77 €.

Les dépenses propres au budget supplémentaire :

- Des dépenses nouvelles et les réajustements de crédits : 886 200,00 €.
- Un complément pour les opérations pour compte de tiers : 380 000,00 €.
- Le déficit d'exécution de l'exercice 2019 : 2 225 086,35 €
- La reprise du déficit du budget annexe de l'eau pour 1 406 365,43 €

en recettes :

Les reports de l'exercice 2019 d'un montant de 16 401 814,77 €.

Les recettes propres au budget supplémentaire :

- Un complément pour les travaux pour compte de tiers de Pratgraussals : 380 000,00 €.
- L'affectation d'une partie du résultat 2019 de fonctionnement : 2 225 086,35 €
- La reprise du déficit d'investissement du budget annexe de l'eau 1 406 365,43 €
- L'autofinancement complémentaire : 3 645 439,33 €.
- Une diminution de l'emprunt : - 2 759 239,33 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le document « Budget Supplémentaire 2020 Budget Général » annexé à la présente délibération,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARRÊTE

le présent budget supplémentaire de l'exercice 2020 aux résultats suivants :

	Dépenses	Recettes
Investissement	4 897 651,78 €	4 897 651,78 €
Fonctionnement	7 561 948,35 €	7 561 948,35 €
Total	12 459 600,13€	12 459 600,13 €

VALIDE

le document « Budget Supplémentaire 2020 Budget Général » annexé à la présente délibération.

Refus de vote de Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes".

Nombre de votants : 36

Abstentions : 2 (Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

FINANCES

30 / 68 - Budget Supplémentaire 2020 - Budget OICE

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

FINANCES

30 / 68 - Budget Supplémentaire 2020 - Budget OICE

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 18 mai 2020

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le budget supplémentaire 2020 intègre les résultats 2019 et propose des réajustements sur des inscriptions réalisées au Budget Primitif 2020.

Le détail des inscriptions est présenté dans le document « Budget Supplémentaire 2020 OICE » annexé à la présente délibération.

La section de fonctionnement comprend l'intégration des résultats 2019 comme suit :

- déficit de fonctionnement reporté : 3 646 611,30 euros
- excédent de fonctionnement reporté : 3 632 336,97 euros

Dans le cadre du plan de relance décidé du fait de la crise sanitaire résultant du Covid 19, il a été décidé d'exonérer de loyer les restaurateurs qui occupent des locaux propriété de la Ville d'Albi. Cette exonération est accordée pour la période de non activité.

Cela impacte le budget O.I.C.E puisque les loyers du restaurant MSH – Part des Anges sont des recettes de ce budget. L'impact budgétaire est compensé par un réajustement de la subvention d'équilibre 2020.

La section d'investissement comprend uniquement l'intégration des résultats 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le document « Budget Supplémentaire 2020 OICE » annexé à la présente délibération,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARRÊTE

le budget supplémentaire 2020 des Opérations Immobilières à Caractère Économique (O.I.C.E.), en dépenses et en recettes à la somme de 3 656 611,32 euros comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	0,02	0,02
Section Fonctionnement	3 656 611,30	3 656 611,30
Total	3 656 611,32	3 656 611,32

VALIDE

le document « Budget Supplémentaire 2020 OICE » annexé à la présente délibération.

Nombre de votants : 38

Pour : 30 (le groupe Majoritaire)

Contre : 2 (Frédéric Cabrolhier -pouvoir de Julien Bacou- du groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine")

Abstentions : 6 (Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe "Socialiste et Citoyen", Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

FINANCES

31 / 69 - Budget Supplémentaire 2020 - Budget AÉRODROME

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

FINANCES

31 / 69 - Budget Supplémentaire 2020 - Budget AÉRODROME

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 18 mai 2020

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le budget supplémentaire 2020 reprend les crédits de report de l'exercice 2019, intègre les résultats 2019 et propose des réajustements sur des inscriptions réalisées au Budget Primitif 2020.

Le détail des écritures est présenté dans le document « Budget Supplémentaire 2020 AERODROME » annexé à la présente délibération.

Dans le cadre du plan de relance décidé du fait de la crise sanitaire résultant du Covid 19, il a été décidé d'exonérer de loyer les restaurateurs qui occupent des locaux propriété de la Ville d'Albi. Cette exonération est accordée pour la période de non activité.

Cela impacte le budget AERODROME puisque les loyers du restaurant Blackwood sont des recettes de ce budget. L'impact budgétaire est compensé par un réajustement de la subvention d'équilibre 2020.

La section d'investissement prend en compte les crédits de report de l'exercice 2019 de 29 743 euros en dépenses et l'intégration de l'excédent 2019 d'un montant de 176 279,80 euros.

L'équilibre de cette section est assuré par l'inscription de dépenses prévisionnelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le document « Budget Supplémentaire 2020 AÉRODROME » annexé à la présente délibération,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARRÊTE

le budget supplémentaire 2020 de l'Aérodrome, en dépenses et en recettes à la somme de 199 279,80 euros comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	176 279,80	176 279,80
Section Fonctionnement	23 000,00	23 000,00
Total	199 279,80	199 279,80

VALIDE

le document « Budget Supplémentaire 2020 AÉRODROME » annexé à la présente délibération.

Nombre de votants : 38

Abstentions : 6 (Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe "Socialiste et Citoyen", Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

FINANCES

32 / 70 - Budget Supplémentaire 2020 - Budget PARC EXPO

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

FINANCES

32 / 70 - Budget Supplémentaire 2020 - Budget PARC EXPO

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 18 mai 2020

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le budget supplémentaire 2020 intègre le résultat 2019 et propose des réajustements sur des inscriptions réalisées au Budget Primitif 2020.

Le détail des écritures est présenté dans le document « Budget Supplémentaire 2020 PARC EXPO » annexé à la présente délibération.

La section de fonctionnement intègre l'excédent 2019 qui permet une diminution de la subvention d'équilibre.

La section d'investissement intègre l'excédent 2019 de 35 398,44 €.

L'équilibre de cette section est assuré par l'inscription de dépenses prévisionnelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le document « Budget Supplémentaire 2020 PARC EXPO » annexé à la présente délibération,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARRÊTE

le budget supplémentaire 2020 du Parc Expo, en dépenses et en recettes à la somme de 35 398,44 € comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	35 398,44	35 398,44
Section Fonctionnement	0,00	0,00
Total	35 398,44	35 398,44

VALIDE

le document « Budget Supplémentaire 2020 PARC EXPO » annexé à la présente délibération.

Nombre de votants : 38

Abstentions : 6 (Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe "Socialiste et Citoyen", Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

RESSOURCES HUMAINES

33 / 71 - Recrutement de saisonniers

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

RESSOURCES HUMAINES

33 / 71 - Recrutement de saisonniers

référence(s) :

Commission ressources organisation du 18 mai 2020

Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Afin d'assurer le fonctionnement du service public en faisant face aux besoins ponctuels liés à la période estivale mais aussi à la situation d'urgence sanitaire liée au COVID19, il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier durant cette période.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la création d'emplois d'agents non titulaires et ce, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le besoin en contrats saisonniers pour le 2ème trimestre 2020 et la période estivale 2020 est estimé à 150 agents.

Les agents ainsi recrutés, percevront une rémunération calculée sur le taux horaire du SMIC au pro-rata des heures de travail effectuées, augmentée des droits subséquents à congés payés.

Par ailleurs, pour les besoins liés à l'activité des centres de loisirs, les agents non titulaires seront recrutés sur un contrat d'engagement éducatif, et seront rémunérés à la vacation (1 vacation = 9h30 de présence) en fonction des niveaux de qualification, à savoir :

- sans diplôme ou en cours de préparation du BAFA – taux brut de la vacation = 50 €
- titulaire BAFA – taux brut de la vacation = 58 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif,

Vu le décret n°2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

la création d'emplois d'agents non titulaires saisonniers pour le 2ème trimestre 2020 et l'été 2020 sur la base de 150 emplois.

DIT QUE

les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel de l'exercice en cours, chapitre 012.

Nombre de votants: 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

SPORTS

**34 / 72 - SASP Sporting Club Albigeois - convention de financement 2018/2019 à 2022/2023 -
Avenant n°1 portant modification de l'article 5**

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

SPORTS

34 / 72 - SASP Sporting Club Albigeois - convention de financement 2018/2019 à 2022/2023 - Avenant n°1 portant modification de l'article 5

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 18 mai 2020

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction générale des services

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Le Conseil municipal de la ville d'Albi a validé, par délibération du 24 juin 2019, la convention de financement qui lie la ville et la SASP Sporting Club Albigeois pour les saisons sportives 2018/2019 à 2022/2023. Celle-ci a été signée le 30 juin 2019.

L'aide globale de la collectivité sur cette période s'élevait à 1 198 332€ .

La convention définit l'échéancier de paiement de cette aide sur les 5 saisons sportives.

Dans la mesure où le club a terminé premier de sa poule du championnat de Fédérale 1 et qu'il termine dans les deux premiers clubs de l'ensemble des poules, il est probable qu'il accède à la Pro D2. Si cela se confirmait, la DNACG demanderait à la SASP des garanties en matière d'équilibre financier de la structure. Dans cet objectif, il est proposé que la ville octroie une aide complémentaire de 220 000€ qui serait versée courant juin .

Cette aide complémentaire serait donc accordée sous réserve que le club monte en PRO D2.

L'avenant n°1 à la convention qu'il vous est demandé d'approuver a pour objet de modifier l'article 5 relatif aux montants annuels qui seront versés à la SASP pour les saisons 2018/2019 à 2022/2023.

Au total, le montant global de la subvention versées sur les 5 saisons serait de 1 418 332€, soit 283 666 € en moyenne par saison.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention de financement signée le 30 juin 2019,

ENTENDU le présent exposé,

Vu la délibération du 24 juin 2019,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention de financement signée le 30 juin 2019.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°1 à la convention de financement signée le 30 juin 2019.

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants : 38

Abstentions : 8 (Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", Frédéric Cabrolier -pouvoir de Julien Bacou- du groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine", Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste- du groupe "Socialiste et Citoyen", Muriel Roques Etienne et Yann Fourtet)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

SPORTS

35 / 73 - Volley-ball Albigeois - Equipe de France Avenir 2024 - Matches délocalisés de volley-ball

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

SPORTS

35 / 73 - Volley-ball Albigeois - Equipe de France Avenir 2024 - Matches délocalisés de volley-ball

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 18 mai 2020

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Pour la deuxième année consécutive, dans le cadre du projet de performance fédéral et en vue de la préparation aux Jeux Olympiques de 2024, l'association Volley-Ball Albigeois va accueillir l'équipe de France Féminine U19 dans le gymnase du COSEC, pour 13 rencontres de niveau professionnel, la ligue A F, entre septembre 2020 et mai 2021 (en fonction de la crise sanitaire actuelle, le calendrier pourrait être modifié).

Entre 200 et 1 000 spectateurs sont venus assister aux matchs au COSEC sur la saison 2019-2020.

Le public a ainsi pu voir évoluer l'élite du volley-ball féminin comme Cannes, Mulhouse ou Nantes.

Le budget général pour l'accueil de 13 rencontres s'élève à 65 000€.

Il comprend notamment les frais de déplacement de l'équipe de France entre le CREPS de Toulouse et Albi, les coûts d'animation des rencontres, les coûts inhérents à la communication, le coût de la sécurité et les frais de restauration pour les repas d'après-match.

Une convention a été conclue le 19 juillet 2019 avec le club et la fédération française de volley-ball pour les 4 saisons sportives 2019/2020 – 2020/2021 – 2021/2022 – 2022/2023 prenant effet au 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2023.

Afin d'aider le Volley-Ball Albigeois et lui permettre de couvrir les frais inhérents à l'organisation de l'ensemble des matchs, il est proposé d'accorder une aide financière globale de 19 500€ pour les 13 rencontres de la saison sportive 2020-2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de financement avec l'association Volley-Ball Albigeois,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les termes de la convention de financement avec l'association Volley-ball Albigeois pour l'organisation de l'ensemble des matchs de la saison sportive 2020/2021.

AUTORISE

le maire à signer la convention de financement avec l'association Volley-ball Albigeois pour l'organisation de l'ensemble des matchs de la saison sportive 2020/2021.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 19 500€ à l'association Volley-ball Albigeois.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget 2019, chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

36 / 74 - Contrat de ville de l'Albigeois - Attribution de subventions aux associations pour soutenir les actions 2020 dans les quartiers prioritaires

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

36 / 74 - Contrat de ville de l'Albigeois - Attribution de subventions aux associations pour soutenir les actions 2020 dans les quartiers prioritaires

référence(s) :

Commission attractivité relations extérieures du 18 mai 2020

Service pilote : Vie des quartiers

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction Enfance Education

Service Jeunesse

CCAS

Direction culture patrimoine

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Dans le respect de la loi n°2014-173, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014, le contrat de ville de l'Albigeois a été signé le 9 juillet 2015 pour 5 ans.

La loi de finances 2019, du 28 décembre 2018, est venue proroger la durée du contrat de ville jusqu'en 2022.

La circulaire du 22 janvier 2019 encadre cette prorogation accompagnée d'une rénovation des contrats de ville qui traduit, au niveau local, la mobilisation de l'Etat, de l'agglomération, de la Ville et de chacun des partenaires signataires associés au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, et ce, au travers d'un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR).

Le contrat de ville de l'Albigeois formalise la volonté commune et les engagements respectifs des partenaires publics locaux aux côtés de l'Etat, pour réduire les inégalités territoriales et améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants des trois quartiers dits prioritaires de Cantepau, Lapanouse-Saint Martin et Veyrières-Rayssac.

La crise sanitaire inédite qui traverse le monde et notre pays et qui bouleverse nos modes de vie depuis plusieurs mois a fortement impacté l'ensemble des dimensions de notre société, quelles soient collectives ou individuelles, la santé au premier plan, les relations sociales, les solidarités, la continuité éducative, l'économie, le travail ou les services publics..., en touchant plus durement certains territoires et habitants notamment les plus fragiles qui faisaient déjà face à de nombreuses difficultés de vie quotidienne.

En réponse à l'appel à projet de ce début d'année, plusieurs associations ont proposé des actions au titre de la programmation 2020 du contrat de ville de l'Albigeois et ont exprimé des demandes de subventions à l'attention de différents partenaires publics dont la Ville d'Albi.

La situation sanitaire, et la période de confinement, ont de fait retardé et reporté dans le temps la mise en œuvre de ces actions dans les trois quartiers prioritaires. Certaines doivent à l'évidence évoluer dans leur contenu et être adaptées aux possibilités de réalisation contraintes par l'évolution du contexte sanitaire et aux nouveaux besoins identifiés.

Les orientations gouvernementales prônent de ne pas accentuer les difficultés financières engendrées par la crise sanitaire et invitent l'ensemble des opérateurs publics à l'échelle locale dont les collectivités territoriales au premier plan, à faire preuve de bienveillance, à accompagner et soutenir les acteurs associatifs au plus près de leurs besoins.

La Ville d'Albi signataire du contrat de ville, s'inscrit pleinement dans cette orientation, poursuivant sa politique d'intervention en faveur de ces quartiers et de leurs habitants par des niveaux d'investissements pluriannuels soutenus, par une présence et un renforcement de services de proximité, et par le soutien aux forces vives associatives qui contribuent à dynamiser la vie locale au contact des habitants.

Certaines de nos associations bénéficient déjà du soutien financier de la Ville d'Albi sous la forme d'une subvention globale annuelle de fonctionnement couvrant notamment les besoins liés à la mise en œuvre des actions inscrites à la politique de la ville. Ces subventions ont d'ores et déjà été attribués à l'occasion du vote du budget primitif 2020 en décembre 2019.

D'autres propositions appellent le soutien financier et l'accompagnement des partenaires du contrat de ville et notamment de la ville d'Albi pour pouvoir être mises en œuvre.

- ***AJDR – Tous en piste (reconduction)*** : accompagnement d'une douzaine de jeunes adolescents dans un parcours de création artistique.
- ***AJDR – De l'autre côté du périmètre (reconduction)*** : action associant parents et enfants/jeunes autour de pratiques artistiques et d'un projet de manifestation valorisant les cultures urbaines à Cantepau.
- ***ARALIA – Développement des compétences de base Cantepau pour favoriser l'autonomie (reconduction)*** : action d'apprentissage du français, inscrite dans le cadre de la plateforme territoriale Alpha-FLE-Illettrisme, destinée aux personnes résidant à Cantepau et rencontrant des difficultés d'autonomie sociale dans la vie quotidienne et/ou d'accès à l'emploi liées à une non maîtrise de la langue française.
- ***ARALIA – Développement des compétences de base Veyrières-Rayssac pour favoriser l'autonomie (reconduction)*** : action d'apprentissage du français, inscrite dans le cadre de la plateforme territoriale Alpha-FLE-Illettrisme, destinée aux personnes résidant à Veyrières-Rayssac et rencontrant des difficultés d'autonomie sociale dans la vie quotidienne et/ou d'accès à l'emploi liées à une non maîtrise de la langue française.
- ***ARALIA – Développer les compétences de base pour accéder à l'emploi PRESAS (reconduction)*** : action destinée à un groupe de 16 à 20 personnes dont 50% de BRSA, destinée en priorité aux personnes entrées dans les actions « Développer les compétences de base pour favoriser l'autonomie » et disposant des capacités nécessaires pour intégrer ce dispositif
- ***ARALIA – du social vers l'emploi SAS (reconduction)*** : action destinées à un groupe de 12 à 15 personnes en entrées et sorties permanentes dont 50% de BRSA, destinée en priorité aux personnes issues des quartiers prioritaires et ayant exprimé le souhait d'accéder à l'emploi ou à une formation qualifiante.
- ***Constructeurs Aéronef Jeunes – Sport aéronautique au service des jeunes (reconduction)*** : action qui s'inscrit dans la durée : poursuite de la construction d'un avion, initiation au pilotage (cours théoriques et simulateur de vol), séjour pour rassemblement annuel des constructeurs amateurs à Vichy.
- ***Cavaluna – Etre mère d'adolescent (nouvelle action)*** : action artistique d'accompagnement à la parentalité s'adressant à des mamans d'adolescents du quartier de Lapanouse et visant à permettre l'expression et le partage d'expériences du quotidien, des difficultés, des questionnements et y apporter des solutions avec le concours des travailleurs sociaux...
- ***EPE -Liaison famille-école-collège (reconduction)*** : action visant à sensibiliser les parents à la "culture de l'école" en leur donnant des repères et en favorisant les liens parents/enseignants /autres acteurs éducatifs par des rencontres autour de la pré-scolarisation et de la pré-rentree au collège et des permanences mensuelles dans les écoles des trois quartiers prioritaires.

- **MJC - Parcours culturels 2020 (reconduction)** : démarche de découverte de pratiques artistiques permettant aux jeunes des quartiers prioritaires de pouvoir s'engager dans une pratique culturelle et associative régulière. L'action se décline autour de plusieurs parcours (cinéma, culture asiatique, découverte du patrimoine, théâtre et musique actuelle). A terme, il s'agit de permettre aux jeunes intéressés issus des quartiers prioritaires, de s'inscrire de façon durable à un atelier proposé par la MJC à la rentrée scolaire 2020-2021.
- **Radio Albige - graines de reporter (reconduction)** : autour d'événements locaux, action impliquant des jeunes des quartiers prioritaires sur l'éducation aux médias et aux métiers du journalisme (traitement de l'information, techniques d'interviews, réalisation d'articles de presse, restitution de l'action en public devant les partenaires et parents).
- **Radio Albige – Bouillon de bitume (reconduction)** : action d'éducation aux médias et de développement de l'esprit critique en direction du public adolescent. Les jeunes préparent et animent des émissions radiophoniques.
- **Seve et Terre – jardin solidaire (reconduction)** : depuis 2016, animation d'un jardin solidaire collectif, au service du développement social du quartier de Rayssac-Veyrières, sur une parcelle de 1800 m² mise à disposition et approvisionnée en eau par la ville d'Albi. Animations hebdomadaires autour du jardinage, organisation d'un comité des jardiniers, interventions spécifiques dans les équipements du quartier (atelier cuisine, jardinage en pied d'immeuble...).

Considérant l'intérêt de ces actions au profit des habitants des quartiers et l'implication des associations qui en sont à l'origine, l'attribution des subventions suivantes est proposée :

- **AJDR – Tous en piste :**
500 euros
- **AJDR – De l'autre côté du périmètre :**
500 euros
- **ARALIA – Développement des compétences de base Cantepau :**
1000 euros
- **ARALIA – Développement des compétences de base Veyrières-Rayssac :** 1000 euros
- **ARALIA – PRESAS :**
500 euros
- **ARALIA – du social vers l'emploi SAS :**
500 euros
- **Constructeurs Aéronautiques Jeunes – Sport aéronautique au service des jeunes** 750 euros
- **Cavaluna – Etre mère d'adolescent :**
1000 euros
- **EPE -Liaison famille-école-collège :**
500 euros
- **MJC - Parcours culturels 2020 :**
4600 euros
- **Radio Albige – Bouillon de bitume**
250 euros
- **Seve et Terre – jardin solidaire (reconduction)**
1000 euros

Les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit ;

AJDR – Tous en piste
- 500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service VQ

AJDR – De l'autre côté du périmètre
- 500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service VQ

ARALIA- Développement des compétences de base Cantepau

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service VQ
- 500 € sur le chapitre 65, fonction 520, article 6574, service AS

ARALIA- Développement des compétences de base Veyrières-Rayssac

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service VQ
- 500 € sur le chapitre 65, fonction 520, article 6574, service AS

ARALIA- PRESAS

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 523, article 6574, service AS

ARALIA- du social vers l'emploi SAS

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 523, article 6574, service AS

CAJ – sport aéronautique au service des jeunes

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service VQ
- 250 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service JE

Cavaluna – Etre mère d'adolescent

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service VQ
- 500 € sur le chapitre 65, fonction 520, article 6574, service AS

EPE -Liaison famille-école-collège

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 213, article 6574, service SC

MJC - Parcours culturels 2020

- 1500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service VQ
- 3100 € sur le chapitre 65 fonction 311 article 6574, service CU

Radio Albiges – Bouillon de bitume

- 250 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service JE

Sève et Terre – jardin solidaire

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service VQ
- 500 € sur le chapitre 65, fonction 520, article 6574, service AS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE

L'attribution des subventions suivantes :

- ***AJDR – Tous en piste :*** **500 euros**
- ***AJDR – De l'autre côté du périmètre :*** **500 euros**
- ***ARALIA – Développement des compétences de base Cantepau :*** **1000 euros**
- ***ARALIA – Développement des compétences de base Veyrières-Rayssac :*** **1000 euros**

- **ARALIA – PRESAS :**
500 euros
- **ARALIA – du social vers l'emploi SAS :**
500 euros
- **CAJ – Sport aéronautique au service des jeunes**
750 euros
- **Cavaluna – Etre mère d'adolescent :**
1000 euros
- **EPE -Liaison famille-école-collège :**
500 euros
- **MJC - Parcours culturels 2020 :**
4600 euros
- **Radio Albiges – Bouillon de bitume**
250 euros
- **Seve et Terre – jardin solidaire**
1000 euros

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit :

AJDR – Tous en piste

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service VQ

AJDR – De l'autre côté du périif

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service VQ

ARALIA- Développement des compétences de base Cantepau

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service VQ

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 520, article 6574, service AS

ARALIA- Développement des compétences de base Veyrières-Rayssac

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service VQ

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 520, article 6574, service AS

ARALIA- PRESAS

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 523, article 6574, service AS

ARALIA- du social vers l'emploi SAS

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 523, article 6574, service AS

CAJ – sport aéronautique au service des jeunes

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service VQ

- 250 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service JE

Cavaluna – Etre mère d'adolescent

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service VQ

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 520, article 6574, service AS

EPE -Liaison famille-école-collège

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 213, article 6574, service SC

MJC - Parcours culturels 2020

- 1500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service VQ
- 3100 € sur le chapitre 65 fonction 311 article 6574, service CU

Radio Albige – Bouillon de bitume

- 250 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service JE

Sève et Terre – jardin solidaire

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574, service VQ
- 500 € sur le chapitre 65, fonction 520, article 6574, service AS

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

AMÉNAGEMENTS URBAINS ET PATRIMOINE NATUREL

37 / 75 - ANRU Cantepau - Restructuration Maison de Quartier-Médiathèque - Avenant N°1 à la convention Ville Agglomération

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

37 / 75 - ANRU Cantepau - Restructuration Maison de Quartier-Médiathèque - Avenant N°1 à la convention Ville Agglomération

référence(s) :

Commission Environnement Mobilité du 19 mai 2020

Service pilote : Aménagement Environnement

Autres services concernés :

Affaires générales

Direction des affaires financières

Bâtiment Energie

Vie des quartiers

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud Chaumeil

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Dans le cadre du projet ANRU « Cantepau Demain », lors du conseil municipal du 10 février 2020, vous avez approuvé la convention entre la Ville d'Albi et l'Agglomération relative à l'évolution de l'équipement Maison de quartier / Médiathèque et la poursuite de la revitalisation du square Bonaparte.

Je vous rappelle que cette convention concerne la réalisation d'une étude de programmation, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Albi, qui permettra de définir :

- les besoins d'évolution des deux structures Maison de quartier et Médiathèque et les possibilités de restructuration partielle du bâtiment,
- la reconversion des locaux du square Bonaparte devant accueillir de nouvelles activités.

La convention, signée par les 2 parties le 22 février 2020, arrête les modalités de collaboration et de co-financement de cette étude. La participation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a été fixée à 25 % d'un montant maximal de 50 000 € TTC.

Après consultation, le montant prévisionnel de l'étude de programmation est établi à 65 076 € TTC.

En conséquence, il convient de modifier, par avenant, l'article 4 de la convention initiale pour prendre en compte l'augmentation du montant de l'étude et redéfinir la participation maximum de l'Agglomération à une hauteur de 13 557.29 € HT.

Il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention Ville Agglomération et d'autoriser le Maire à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention pluriannuelle 2019-2025 « Cantepau Demain » signée le 19 juillet 2019 avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires du projet,

Vu la convention Ville Agglomération, restructuration Maison de quartier-Médiathèque, convention de co-financement de la mission de programmation signée le 28 février 2020,

Vu le projet ci-annexé d'avenant n°1 à la convention Ville Agglomération, restructuration Maison de quartier-Médiathèque, convention de co-financement de la mission de programmation,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention Ville Agglomération de co-financement de la mission de programmation, portant sur la restructuration de l'équipement Maison de quartier-Médiathèque

Le montant prévisionnel de l'étude de programmation après consultation est établi à 65 076 € TTC.

La participation de l'Agglomération a été définie à hauteur de 25% du montant total de l'étude (basée sur la répartition des surfaces existantes entre la Maison de quartier et la médiathèque), soit une participation maximum à hauteur de 13 557.29 € HT.

AUTORISE

le Maire à accomplir tous les formalités nécessaires et, notamment, à signer avec la Communauté d'agglomération de l'Albigeois l'avenant N°1 à la convention de co-financement de la mission de programmation, portant sur la restructuration de l'équipement Maison de quartier-Médiathèque.

Nombre de votants : 38

Pour : 36 (le groupe Majoritaire, Frédéric Cabrolier -pouvoir de Julien Bacou- du groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine", Catherine Biau -pouvoir de Fabien Lacoste du groupe "Socialiste et Citoyen", Muriel Roques Etienne et Yann Fournet)

Contre : 2 (Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

AFFAIRES SCOLAIRES

38 / 76 - Groupe scolaire Curveillère - Travaux de rénovation thermique et énergétique - Demande de subventions FSIPL et FEDER

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

38 / 76 - Groupe scolaire Curveillère - Travaux de rénovation thermique et énergétique - Demande de subventions FSIPL et FEDER

référence(s) :

Commission proximité et vie sociale du 19 mai 2020

Service pilote : Enfance - Education

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Service des bâtiments et énergie

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard - Louis Barret

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

La ville d'Albi met en œuvre, depuis plusieurs années, un programme de travaux de rénovation thermique et énergétique dans ses groupes scolaires.

Ce type de rénovation répond à deux enjeux principaux :

- enjeu de développement durable en contribuant à l'effort collectif sur la transition énergétique par la réalisation d'économies d'énergie et l'amélioration du bilan carbone,
- enjeu de confort en garantissant une nette amélioration du confort thermique (hiver et été) et acoustique.

L'école de la Curveillère est un groupe scolaire qui accueille 370 élèves, 15 classes et est composé de trois bâtiments distincts construits en 1957 : le bâtiment Curveillère maternelle, le bâtiment Curveillère 1 élémentaire, le bâtiment Curveillère 2 élémentaire.

Ainsi, après une première tranche de travaux initiée en 2019 sur le bâtiment Curveillère 2, la Ville d'Albi entend poursuivre ces travaux par 2 tranches successives au cours des étés 2020 et 2021 sur les bâtiments maternelle et Curveillère 1.

La première tranche en 2020 consistera en le désamiantage, le remplacement des couvertures et l'isolation sous toiture.

La deuxième tranche de travaux en 2021, comprendra le remplacement des menuiseries extérieures, l'isolation des façades extérieures et intérieures, le remplacement du réseau de chauffage, la réfection de l'éclairage intérieur et extérieur et la mise en peinture des locaux.

Le coût des travaux est estimé à 1 176 000 € HT.

Il est proposé d'approuver le plan de financement de cette opération inscrite au budget primitif et de solliciter une subvention de l'Etat au titre du fond de soutien à l'investissement public Local et une subvention de l'Europe au titre du FEDER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU le projet,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Frais d'études	25 000 €	Commune d'Albi	235 200 €
Travaux	1 151 000 €	Etat (FSIPL) (50%)	588 000 €
		Feder (axe X) (30%)	352 800 €
TOTAL	1 176 000 €	TOTAL	1 176 000 €

SOLLICITE

la subvention de l'Etat et du FEDER inscrite dans le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE

le Maire à signer tous documents concernant les subventions demandées.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

CULTURE

39 / 77 - Centre d'art le Lait - Attribution de subventions en soutien à l'exposition Jeremiah Day, à l'événement (almost) 24hours party people et à la résidence d'artiste autour de la Mappa Mundi - Convention financière au titre de l'année 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

CULTURE

39 / 77 - Centre d'art le Lait - Attribution de subventions en soutien à l'exposition Jeremiah Day, à l'événement (almost) 24hours party people et à la résidence d'artiste autour de la Mappa Mundi - Convention financière au titre de l'année 2020

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 18 mai 2020

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Médiathèque d'Albi Pierre-Amalric

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Le LAIT est un centre d'art contemporain conventionné depuis 2007. Il reçoit à ce titre le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, de la Région Occitanie, du Département du Tarn et de la Ville d'Albi.

La ville d'Albi soutient financièrement depuis plusieurs années le centre d'art Le LAIT en lui versant chaque année une subvention de fonctionnement. En 2020, le montant de cette subvention s'élève à 1 000 €, auquel se rajoute la mise à disposition des locaux administratifs de 120 m², situés au Carré public à Albi, soit une valorisation locative de 8 640 € par an et la mise à disposition depuis le 1^{er} janvier 2019 des 3 salles d'exposition de l'Hôtel Rochevide de 225m² soit une valorisation locative de 12 155 € par an.

En cours d'année, la ville d'Albi est aussi conduite à soutenir les projets que le centre d'art conduit. Celui-ci prévoit ainsi d'organiser les événements suivants :

- **Une exposition intitulée « Jérémiah Day »**

Cette exposition de Jérémiah Day, initialement prévue le 3 juin a été reportée en raison de la crise sanitaire au mois d'octobre 2020 à l'Hôtel Rochevide.

Le travail de cet artiste, basé sur la photographie et l'installation vidéo, a été exposé au MAXXI (Rome), au Centre for Contemporary Arts de Glasgow, au Centre Pompidou. Il s'intéresse aux mouvements de résistance autant qu'aux questions liées à la transmission de savoirs, à l'histoire et à l'identité. L'artiste s'est ainsi penché sur la Résistance française, le Black Panther Party, les « Années de plomb » en Italie ou bien encore, le sort réservé aux tribus indiennes aux Etats-Unis. L'exposition sera assortie d'une publication.

L'exposition sera coproduite avec la « Badischer Kunstverein » (Karlsruhe,) la « Villa Romana » (Florence), le « M Museum » (Louvain) et « If I can't Dance, I don't want to be part of your Revolution » (Amsterdam).

- **La première édition d'un événement intitulé « (Almost) 24 Hour Party People »**

Le centre d'art Le Lait ambitionne de créer un temps fort, dans une logique festivalière, sur le modèle de festivals tels que « Reims, scènes d'Europe » ou « Programme Commun » à Lausanne. La première édition de cet événement, envisagée pour le week-end du 26 septembre 2020 permettra d'expérimenter des formats de rencontres, d'échanges et de partages tout à fait singuliers.

Il prendra place dans les salles de l'Hôtel Rochevide, vidéos pour l'occasion et se déploiera vers

les espaces alentours, notamment au sein d'*Ikria*, la structure conçue par Olivier Vadrot installée dans le parc Roche-gude, pour aller à la rencontre des publics. Les artistes pressentis sont : Jean-Charles Massera (critique d'art, écrivain, artiste et réalisateur français,) Till Roeskens (amateur de géographie appliquée, artiste-explorateur,) Felicia Atkinson, (musicienne, artiste sonore et visuelle), La compagnie suisse Souschiffre, Riccardo Giacconi, L'Amicale de production, Jérémiah Day, Alain Michard. L'accès à l'événement sera gratuit.

• **L'accueil d'un artiste en résidence pour un travail de création autour de La Mappa mundi d'Albi**

Cette résidence d'artiste, initialement fixée au printemps 2020 est reportée au dernier trimestre 2020. Elle s'inscrit dans le cadre du plan de gestion Mémoire du monde de la Mappa mundi, qui prévoit la réalisation d'actions de valorisation et d'appropriation par le plus grand nombre.

L'artiste plasticienne Armelle Caron, connue pour son travail de création sur la question des cartes et des plans de ville au travers notamment d'une œuvre intitulée « Villes rangées » sera accueillie en résidence à la médiathèque Pierre-Amalric afin de réaliser un travail de création à partir de La Mappa mundi d'Albi, inscrite au Registre Mémoire du monde de l'Unesco. L'artiste réalisera un création sur la *Mappa mundi* d'Albi et organisera de 5 ateliers grand public à la médiathèque Pierre-Amalric ainsi qu'à la bibliothèque de Cantepau, soit :

- deux ateliers « Carte mémoire » invitant le public à redessiner la carte de sa ville selon sa vision,
- deux ateliers « Villes rangées » consistant à découper le plan d'Albi dans des papiers colorés, pour proposer un ordonnancement nouveau,
- deux ateliers « Carte trajet » consistant à dérouler un trajet familial de façon linéaire, pour réaliser d'un livre en pliages.

L'artiste assurera également l'organisation de trois ateliers pour publics éloignés de la culture (handicap mental et visuel, maison de retraite, etc.)

Considérant la volonté de la ville d'apporter un soutien à la création contemporaine, et au centre d'art Le Lait qui occupe l'hôtel Roche-gude pour la deuxième année consécutive,

Considérant que les événements proposés ont vocation à favoriser la rencontre de publics divers et à favoriser la découvertes de nouvelles formes artistiques,

Considérant que l'accueil d'un artiste contemporain en résidence autour de la Mappa mundi permet de répondre aux engagements du Plan de gestion Mémoire du monde de l'Unesco pour faire connaître la Mappa mundi,

il est proposé d'attribuer au centre d'art Le LAIT une subvention d'un montant total de **22 000 €** (vingt deux mille euros) correspondant à :

- **15 000 € (quinze mille euros)** en soutien à l'organisation de l'exposition « Jérémiah Day »,
- **4 000 € (quatre mille euros)** en soutien l'organisation de la première édition de l'événement « (almost) 24 Hours Party People »,
- **3 000 € (trois mille euros)** pour l'accueil d'un artiste en résidence autour de La Mappa mundi,

Il est demandé pour cela au conseil municipal d'approuver le projet de convention financière ci-après annexé et d'autoriser le maire à signer la convention financière avec le centre d'art ci-après annexée qui précise les modalités de versement et de contrôle de la conformité de réalisation des projets.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°44/271 du conseil municipal du 17 décembre 2018, approuvant la mise à disposition

de l'Hôtel Rohegude

VU le projet de convention ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

CONSIDÉRANT

la volonté de la ville d'apporter un soutien à la création contemporaine et au centre d'art Le Lait qui occupe l'hôtel Rohegude pour la deuxième année consécutive,

CONSIDÉRANT

Considérant que les événements proposés ont vocation à favoriser la rencontre de publics divers et à favoriser la découvertes de nouvelles formes artistiques,

CONSIDÉRANT

que l'accueil d'un artiste contemporain en résidence autour de la Mappa mundi permet de répondre aux engagements du Plan de gestion Mémoire du monde de l'Unesco pour faire connaître la Mappa mundi,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'attribution au centre d'art le LAIT d'une subvention d'un montant total de **22 000 €** (vingt deux mille euros) correspondant à

- **15 000 € (quinze mille euros)** en soutien à l'organisation de l'exposition « Jérémiah Day »,
- **4 000 € (quatre mille euros)** en soutien l'organisation de la première édition de l'événement « (almost) 24 Hour Party People »,
- **3 000 € (trois mille euros)** pour l'accueil d'un artiste en résidence autour de La Mappa mundi,

APPROUVE

la convention financière avec le centre d'art Le LAIT au titre de l'année 2020 ci-après annexée.

AUTORISE

le maire à signer la convention financière au titre de l'année 2020 ci-après annexée.

DIT QUE

le centre d'art Le LAIT sera tenu de faire mention de l'aide de la ville sur l'ensemble de ses supports de communication relatifs aux événements subventionnés.

PRÉCISE QUE

les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice 2020 :

- chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget culture, pour la réalisation de l'exposition d'été Jérémiah Day et l'événement intitulé « (almost) 24 Hour Party People »,
- chapitre 011, fonction 321, article 6288 du budget des fonds anciens de la Médiathèque d'Albi pour l'accueil d'un artiste en résidence autour de la Mappa mundi.

Les modalités de versement sont prévues dans la convention financière ci-après annexée.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

CULTURE

40 / 78 - Association Pollux - Attribution de subventions pour soutenir les concerts "Carrément Musique", la rentrée des étudiants et l'anniversaire des 20 ans de l'association - Avenant n°1 à la convention financière 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

CULTURE

40 / 78 - Association Pollux - Attribution de subventions pour soutenir les concerts "Carrément Musique", la rentrée des étudiants et l'anniversaire des 20 ans de l'association - Avenant n°1 à la convention financière 2020

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 18 mai 2020

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

L'association Pollux a été fondée en juillet 2000 dans le but de développer le secteur des musiques actuelles amplifiées de l'albigeois. L'année 2020 marque les 20 ans de l'association.

La Ville d'Albi soutient, depuis plusieurs années, cette association en mettant à sa disposition des lieux de diffusion, des bureaux administratifs (28,55 m²), soit une valorisation locative équivalente à 2 055 € par an, des personnels et moyens techniques et en lui attribuant une subvention de fonctionnement qui fait l'objet d'une convention financière.

La ville entend ainsi favoriser sur son territoire :

- la diffusion des musiques actuelles,
- l'expression des pratiques amateur dans le domaine des musiques actuelles,
- l'accès à la culture et la pratique culturelle pour tous,
- l'intégration des jeunes étudiants dans la cité.

Chaque année Pollux accueille environ 10 000 spectateurs au cours d'une quinzaine d'événements tels que des concerts de musiques actuelles, la rentrée des étudiants, des festivals etc. Pollux participe par ailleurs à divers événements de la vie culturelle albigeoise tels que la fête de la musique ou la nuit pastel par exemple.

Outre une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020, qui fait l'objet d'une convention financière d'un montant global de 21 000 €, il est proposé au conseil municipal d'accompagner l'association Pollux dans l'organisation de trois projets en lui versant une subvention d'un montant total de **18 300 €** (dix huit mille trois cent euros), décomposés comme suit :

- **2 100 €** (deux mille cent euros) pour l'organisation d'une série de deux concerts intitulée « Carrément Musique » en septembre 2020.

De juin à septembre 2019, quatre concerts "Carrément Musique" ont été organisés dans la cour du Carré Public sous la forme d'after work musicaux avec concerts en plein air, de 18h00 à 22h00, en partenariat la ville d'Albi.

L'association souhaite renouveler cette programmation pour le mois de septembre 2020. Deux dates sont d'ores et déjà fixées les jeudis 10 et 24 septembre 2020.

- **8 700 €** (huit mille sept cent euros) pour l'organisation du concert de rentrée des étudiants, en octobre 2020,
Pollux association organisera pour la dixième année consécutive les concerts de la rentrée des

étudiants en octobre 2020 (dates prévisionnelles :7-8 octobre). Cette manifestation qui s'est développée au fil des ans est devenue un rendez-vous culturel incontournable et populaire. L'événement s'articule en deux temps :

- **le mercredi 7 octobre : Discovery Music Tour** (visite musicale commentée du centre-ville d'Albi, animée par un guide de l'office de tourisme, ponctuée de 4 concerts dans des lieux insolites)

- **le jeudi 8 octobre : Concert gratuit à l'Athamor**. Ce concert propose une programmation festive et originale favorisant l'émergence de groupes issus du réseau étudiant pour assurer la première partie de soirée.

- **7 500 €** (sept mille cinq cent euros) pour l'organisation du concert célébrant les 20 ans de l'association.

Pour fêter ses 20 ans l'association organisera une nouvelle édition de son festival emblématique : le Zguen Fest.

Le Zguen Fest : Pollux asso 20 ans est prévu dans la cour du Carré Public du 17 au 19 septembre prochain. L'espace sera décoré et aménagé pour l'occasion. Des concerts seront proposés durant trois soirées :

- jeudi 17 septembre : apéro concert d'inauguration gratuit – vernissage d'une exposition sur les 20 ans de l'association.
- vendredi 18 septembre : concerts programmation rock (Guerilla poubelle / Pogo car crash control / Charly fiasco / Astafore Mods).
- samedi 19 septembre : Concert groove, musique du monde, funk (Vaudou Game / Tiwiza / La fanfare de guitare / Boogie minds).

Il est proposé d'attribuer à l'association Pollux une subvention d'un montant total de **18 300 €** (dix huit mille trois cent euros), correspondant à :

- **8 700 €** (huit mille sept cent euros) pour l'organisation des concerts de rentrée des étudiants,
- **2 100 €** (deux mille cent euros) pour l'organisation d'une série de concerts intitulée « Carrément Musique » de juin à septembre 2020,
- **7 500 €** (sept mille cinq cent euros) pour l'organisation du concert anniversaire célébrant les 20 ans de l'association.

Il est demandé pour cela au conseil municipal d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention financière 2020 ci-après annexé,

d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 de la convention financière 2020 avec l'association Pollux ci-après annexé.

Cet avenant précise les modalités de versement et de contrôle de la conformité de réalisation des projets.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 16 décembre 2019 approuvant la convention financière au titre de l'année 2020,

VU le projet d'avenant n° 1 ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

que l'association Pollux est un acteur majeur du paysage culturel albigeois dans le champs des musiques actuelles,

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention financière, ci-après annexé.

APPROUVE

l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association Pollux d'un montant total de

18 300 € (dix huit mille trois cent euros), décomposés comme suit:

- **8 700 €** (huit mille sept cent euros) pour l'organisation des concerts de rentrée des étudiants,
- **2 100 €** (deux mille cent euros) pour l'organisation d'une série de concerts intitulée « Carrément Musiques » de juin à septembre 2020,
- **7 500 €** (sept mille cinq cent euros) pour l'organisation du concert anniversaire célébrant les 20 ans de l'association.

PRÉCISE QUE

les crédits seront prélevés :

- pour l'organisation du concert de rentrée des étudiants, au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget de l'exercice en cours

- pour l'organisation des concerts « Carrément musique », au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget de l'exercice en cours,

- pour l'organisation du concert anniversaire des 20 ans de Pollux, au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget de l'exercice en cours.

DIT QUE

les modalités de versement sont prévues dans l'avenant n°1 ci-après annexé.

L'association Pollux sera tenue d'apposer en retour le logo de la ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la ville sur l'ensemble des supports de communication relatifs aux projets concernés.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°1 ci-après annexé.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

CULTURE

41 / 79 - Convention de valorisation entre le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn et la Ville d'Albi au titre de l'année 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

CULTURE

41 / 79 - Convention de valorisation entre le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn et la Ville d'Albi au titre de l'année 2020

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma MARENKO

Naïma MARENKO, rapporteur

Le conservatoire de musique et de danse du Tarn a été créé en 1984. Il propose à tous une formation complète allant de l'éveil musical et artistique jusqu'au professionnalisme. L'antenne d'Albi accueille des élèves en provenance de 16 communes limitrophes d'Albi.

Le conservatoire de musique et de danse du Tarn relève pour sa gestion d'un syndicat mixte auquel la ville d'Albi contribue financièrement depuis sa création selon un mode de calcul qui prend en compte le nombre d'élèves scolarisés sur l'antenne, le coût par élève scolarisé sur l'antenne et un ratio de participation du conseil Départemental relatif à la taille de la commune.

Le montant de participation de la Ville d'Albi au fonctionnement du Conservatoire de musique et de danse du Tarn s'élève à 643 821 € pour l'année 2020.

Outre cette participation statutaire, la Ville d'Albi soutient le fonctionnement du conservatoire de musique et de danse du Tarn en mettant à sa disposition un immeuble situé 3 rue Roquelaure de 1 300 m² et des espaces de répétitions situés 15 rue de la République (100m²), soit un total de 1400m². Les modalités d'occupation de ces espaces sont régies par des conventions de mise à disposition. La valorisation locative équivaut à 88 362 € par an.

La ville d'Albi apporte par ailleurs un soutien à l'organisation de rendez-vous artistiques divers qui permettent au public de découvrir et de s'initier à des formes musicales et dansées diverses. Elle accompagne pour cela le conservatoire de musique et de danse du Tarn dans la mise en œuvre de concerts et spectacles donnés par les élèves de l'antenne d'Albi, en mettant à sa disposition des salles culturelles dont elle est propriétaire et en prenant à sa charge directe des coûts inhérents aux prestations techniques liées à l'organisation de ces événements.

Depuis 2019 cette aide fait l'objet d'une convention fixant les conditions et modalités des valorisation et contribution apportées par la ville d'Albi en sus de sa participation statutaire.

Pour l'année 2020, la programmation du conservatoire de musique et de danse du Tarn correspond à l'organisation de plusieurs manifestations :

- dix sept « petits concerts » de l'antenne (utilisation en autonomie de l'Athantor),
- trois spectacles des Éveils à l'Athantor,
- deux périodes de trois jours de stage de danse à l'Athantor et en salle haute du Grand théâtre,
- une journée d'examen de danse en salle haute du Grand théâtre,
- cinq jours de spectacle de danse en salle haute,

- une répétition de clarinette à l'Athantor,
- deux « grands concerts » en autonomie à l'Athantor.

La valorisation de la mise à disposition des salles culturelles pour l'ensemble de ces manifestations est estimée à 7 500 €.

Il est proposé au conseil municipal de participer aux dépenses relatives aux frais techniques de ces manifestations à hauteur d'un montant maximum de **10 000 € TTC** (dix mille euros TTC) pour l'année 2020.

Tout dépassement de cette somme entraîne le paiement des frais supplémentaires par le Conservatoire directement à la Scène Nationale.

Il est demandé pour cela au conseil municipal d'approuver le projet de convention de ci-après annexé et d'autoriser le maire à signer la convention avec le conservatoire de musique et de danse ci-après annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

que le conservatoire de musique et de danse du Tarn favorise l'accès à la culture et aux pratiques artistiques des jeunes albigeois,

APPROUVE

le projet de convention ci-après annexé ;

APPROUVE

le paiement par la ville des prestations techniques du conservatoire dans les salles culturelles municipales à hauteur d'un montant maximum de 10 000 €, pour la mise en œuvre de ses manifestations et de sa programmation culturelles.

PRECISE QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 011 – article 6288 - fonction 311 du budget de l'exercice en cours. Les modalités de prise en charge sont précisés dans la convention ci-après annexée.

Le conservatoire de musique et de danse sera tenu d'apposer en retour le logo de la ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la ville sur l'ensemble des supports de communication relatifs aux projets concernés.

AUTORISE

le maire à signer la convention de valorisation ci-après annexée.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

CULTURE

42 / 80 - Convention de co-réalisation avec la société Les Théâtrales pour la saison de théâtre 2020-2021 au grand théâtre des Cordeliers

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

CULTURE

42 / 80 - Convention de co-réalisation avec la société Les Théâtrales pour la saison de théâtre 2020-2021 au grand théâtre des Cordeliers

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 18 mai 2020

Service pilote : Communication et relations publiques

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

service évènements

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Depuis 2016, la ville d'Albi en co-réalisation avec Pascal Legros Production et la Scène nationale d'Albi, a instauré une saison de théâtre placée sous le signe du rire et de la comédie, intitulée « les Théâtrales, qui est programmée dans la grande salle du Grand Théâtre des Cordeliers.

Avec plus de 6 000 spectateurs d'octobre à avril chaque saison, il est proposé de reconduire une nouvelle édition des Théâtrales pour la saison 2020/2021 en co-réalisation avec la société Les Théâtrales et la Scène nationale d'Albi (SNA).

La nouvelle saison 2020/2021 comprendra six pièces qui seront présentées, comme pour la saison précédente, dans la grande salle du Grand Théâtre d'Albi à 17h pour certaines et 20h30 pour d'autres.

La programmation est la suivante :

- dimanche 18 octobre 2020 : « Le plus beau dans tout ça »
avec Régis LASPALES
- samedi 7 novembre 2020 : « L'heureux stratagème »
avec Eric ELMOSINO, Sylvie TESTUD
- samedi 5 décembre 2020 : « Frou-Frou les Bains »
avec Patrick HAUDECOEUR
- samedi 16 janvier 2021 : « Elle et Lui »
avec Isabelle MERGAULT, Laurent GAMELON
- dimanche 14 février 2021 : « 7 ans de réflexion »
avec Guillaume de TONQUEDEC, Alice DUFOUR
- samedi 24 avril 2021 : « J'ai envie de toi »
avec Sébastien CASTRO

La convention ci-après annexée fixe les modalités de co-réalisation.

La ville ayant souhaité que les tarifs appliqués soient attractifs, cette convention prévoit que la ville verse un complément de billetterie en fonction du taux d'occupation moyen des spectacles proposés. En tout

état de cause, cette participation financière est plafonnée à 20 000 euros. Cependant, compte-tenu du contexte sanitaire actuel et dans l'hypothèse d'un taux d'occupation insuffisant, le montant de la participation financière est relevé à 40 000 euros à titre exceptionnel.

Il est proposé d'approuver la programmation de la cinquième édition des « théâtrales » pour la saison 2020/2021 et d'autoriser le maire à signer la convention y afférent.

Le montant de ces dépenses sera prélevé au budget général au chapitre 011 – fonction 313 – article 6042.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-annexée,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT

le succès de la saison précédente des « Théâtrales », la qualité des pièces proposées, et la forte demande du public albigeois pour ce type de programmation, complémentaire de l'offre de la Scène nationale d'Albi,

APPROUVE

la convention de co-réalisation avec la société Les Théâtrales et la Scène nationale d'Albi ci-après annexée

DIT QUE

les dépenses seront prélevées au chapitre 011 – fonction 313 – article 6042

AUTORISE

le maire à signer la convention de co-réalisation ci-après annexée entre la ville d'Albi, la Scène nationale d'Albi et la société Les Théâtrales, et tout autre document qui serait nécessaire à son exécution.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

CULTURE

43 / 81 - Troisième édition de la Saison théâtre des Lices 2020-2021

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

CULTURE

43 / 81 - Troisième édition de la Saison théâtre des Lices 2020-2021

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 18 mai 2020

Service pilote : Communication et relations publiques

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

service évènements

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Devant le succès rencontré lors des deux premières saisons, la ville d'Albi a souhaité poursuivre cette nouvelle programmation théâtrale régionale à destination d'un public jeune, grâce à une tarification plus accessible.

Cette programmation vient en complément des pièces de boulevard présentées au Grand Théâtre des Cordeliers et permet ainsi de redynamiser le Théâtre des Lices.

Deux catégories de place à l'unité seront à nouveau proposées : catégorie 1 à 20€ et catégorie 2 à 15€ ainsi que des formules d'abonnement pour les six pièces à 102€ pour la catégorie 1 et 78€ pour la catégorie 2.

Les six pièces proposées au cours de la « saison Théâtre des Lices 2020-2021 » seront présentées par des compagnies régionales de renom telles que le Théâtre des 3T, la Clique & Cie, la Cie Baudracco, la Troupe du Pompon.

La programmation est la suivante :

- samedi 03 octobre 2020 : « C'est pourtant simple »
avec Marion GAME
- samedi 28 novembre 2020 : « La fille du puisatier »
par la Cie Baudracco
- samedi 23 janvier 2021 : « Italiens, quand les émigrés c'était nous »
par Rocco FEMIA – Revue Radicci
- samedi 06 février 2021 : « En toute amitié »
par la Cie des 3T
- samedi 27 mars 2021 : « Élémentaire mon Sherlock »
par la Clique & Cie
- samedi 10 avril 2021 : « Oui ! »
par la Cie des 3T

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales

ENTENDU le présent exposé

CONSIDERANT

que la 3ème Edition de la programmation « Saison Théâtre des Lices 2020-2021 permet de redynamiser le Théâtre des Lices en proposant une programmation régionale à destination d'un public jeune avec une tarification plus abordable,

FIXE

les tarifs à 20€ (catégorie 1) et 15€ (catégorie2) par pièce et 102€(catégorie 1) et 78€ (catégorie 2) pour l'abonnement avec 6 pièces.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la 3ème Edition de la programmation « Saison Théâtre des Lices 2020-2021 ».

DIT QUE

les dépenses seront prélevées au chapitre 011 – fonction 313 – article 6238 et les crédits inscrits au chapitre 75 – fonction 313 – article 752.

Nombre de votants : 38

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

AFFAIRES GÉNÉRALES

44 / 82 - Décisions du Maire

L'an deux mille vingt , le vingt sept mai

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 20 mai 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Romain MARTY, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Louis BARRET
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Magali CAMBON donne pouvoir à Marie-Louise AT
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Julien BACOU donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Gisèle DEDIEU, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI

AFFAIRES GÉNÉRALES

44 / 82 - Décisions du Maire

référence(s) :

Service pilote : Direction générale des services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par délibération en date du 4 avril 2014, Mme le Maire a été chargée par délégation du conseil municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales. Elle a de même été autorisée, par la même assemblée, de charger, par arrêté un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Il est demandé de prendre acte de la liste des décisions prises dans la liste jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2122,22 du code général des collectivités territoriales,

VU l'ensemble des décisions prises par le maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

de l'ensemble des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave